



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Département Commerce, Douanes, Libre Circulation

**PROGRAMME REGIONAL
D'APPUI A LA COOPERATION
TRANSFRONTALIERE (PRACT)
DE LA CEDEAO
PRACT 2021-2025**

VERSION REVUE

Octobre 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RESUME EXECUTIF.....	6
PRESENTATION SUCCINCTE DU PROGRAMME.....	8
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME	13
1.1. Contexte.....	13
1.1.1. Contexte africain	13
1.1.1.1. Contexte d'intégration régionale ouest africain	14
1.1.1.2. Contextes nationaux et locaux de gestion des espaces frontaliers	16
1.2. Justification du programme.....	17
1.2.1. Vulnérabilités des espaces frontaliers	17
1.2.2. Principaux défis.....	18
1.2.3. Constats de l'Analyse SWOT :	20
2 COHERENCE AVEC LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS REGIONAUX ..	22
3. LES ACQUIS ET LECONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PIT	24
1.3. Les acquis	24
3.2. Problématiques majeures découlant des expériences pilotes du PIT	25
4. DESCRIPTION DU PROGRAMME	27
4.1. Objectifs et résultats attendus du PRACT	27
4.1.1. Les objectifs.....	27
4.1.2. Les Résultats attendus du programme	27
4.2. Domaines ciblés par le programme	29
4.3. Axes d'Intervention du programme	31
4.3.1. Composante 1 : développement des initiatives de coopération transfrontalière.....	31
4.3.2. Composante 2 : Gestion des connaissances sur les problématiques transfrontalières.....	32
4.3.3. Composante 3 : coordination, partenariat, réseautage et appuis institutionnels	32
5. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME	34
5.1. Chaîne des résultats	34
5.2. Cadre logique	36
6. ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME.....	42
6.1. Zones d'intervention prioritaires	42
6.2. Nouvelles zones d'intervention.....	Error! Bookmark not defined.
7. PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	44
7.1. Description des groupes cibles et partenaires	44
7.1.1. Groupes cibles	44

7.1.2. Acteurs de la coopération transfrontalière et Partenaires au PRACT	44
7.1.3. Analyse des parties prenantes	47
8. HYPOTHESES, RISQUES ET MITIGATIONS	49
8.1. Les conditions de mise en œuvre du PRACT.....	49
8.2. Les risques et stratégies de mitigation.....	49
9. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	52
9.1. Principes de mise en œuvre	52
9.2. Approche de mise en œuvre.....	53
9.2.1. L'appropriation et la durabilité	53
9.2.2. Mode opératoire et outils de mise en œuvre	53
9.3. Dispositif institutionnel	53
9.3.1. Les instances de gouvernance	54
10. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION DES ACTIVITES.....	58
10.1. Organisation des activités et orientations.....	58
10.2. Planification des actions	65
10.2.1. Le chronogramme.....	65
10.2.2. Plan d'actions par espace transfrontalier	66
10.2.3. Plan de travail annuel.....	66
10.3. Stratégie de communication	66
11. CAPITALISATION, PERENNISATION ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	68
11.1. Capitalisation des acquis	68
11.2. Pérennisation des acquis	68
11.3. Suivi – évaluation	69
10. FINANCEMENT DU PROGRAMME.....	70
10.1. Budget et sources de financement.....	70
10.2. Stratégie de mobilisation des partenaires et des ressources financières ..	71
CONCLUSION.....	72
ANNEXE : TABLEAU D'ANALYSE SWOT	73

Table des illustrations

Tableau 2: Résultats attendus du programme.....	27
Tableau 3 : Cadre logique du PRACT.....	36
Tableau 4: Les acteurs régionaux de la coopération transfrontalière, parties prenantes directes	44
Tableau 5 : Les partenaires internationaux et PTF d'appui à la coopération transfrontalière	45
Tableau 6: Analyse des parties prenantes au PRACT	47
Tableau 7: Analyse des risques et stratégie d'atténuation.....	50
Tableau 8 : Tableau d'orientation des interventions du PRACT	59
Tableau 9: Chronogramme global de réalisation du PRACT	65
Tableau 10 : Budget global du programme.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau 11: Sources de financement	70
Tableau 12 : Tableau d'analyse SWOT du PRACT : synthèse des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces par domaine d'intervention du PRACT	73
Figure 1: Chaîne des résultats du PRACT :	35
Figure 2: Carte des espaces transfrontaliers ciblés	Error! Bookmark not defined.
Figure 3: Organisation institutionnelle de la réalisation du PRACT	56

Sigles et abréviations

ACTS	Appui à la Coopération Transfrontalière au le Sahel
ALG	Autorité de développement intégré des Etats du Liptako Gourma
APESS	Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
ARFE	Association des Régions Frontalières Européennes
ASS	Afrique Sub-saharienne
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté Economique Régionale
CILSS	Comité Permanent Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNP	Comité National de Pilotage
CPZ	Comité de Pilotage Zonal
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CT	Coopération Transfrontalière
CUA	Commission de l'Union Africaine
DDG	Danish Demining Group
FARA	Forum pour la Recherche Agricole en Afrique
FDR	Fonds de Développement Régional
FED	Fonds Européen Pour le Développement
FFICT	Fonds de Facilitation des Initiatives de Coopérations Transfrontalières
FFOM	Force Faiblesse Opportunité et Menace
GIZ	Coopération Internationale Allemande pour le Développement
ICT	Initiative de Coopération Transfrontalière
IL	Instance Locale
IN	Instance Nationale
IT	Instance Thématique
K²M ou K₂M	Katsina – Kano- Maradi
LOBI	Local cross Border Initiatives
MINUSMA	Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
MOT	Mission Opérationnelle Transfrontalière
MRU	Mano River Union ou, en français, Union du Fleuve Mano (UFM)
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OS	Orientation Stratégique
OSC	Organisation de la Société Civile
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PCT	Programme de Coopération Transfrontalière
PECoGEF	Plateforme d'Echanges et de Coordination sur la Gestion des Espaces Frontaliers
PFUA	Programme Frontière de l'Union Africaine
PIT	Programme d'Initiatives Transfrontalières
PPP	Partenariat Publique-Privé
PRACT	Programme Régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière

PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PREPP	Programme Régional d'Education des Populations Pastorales en zones transfrontalières
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
S&E	Suivi & Evaluation
SKBo	Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso
SSG	Sénégal ou Sud Sénégal
UA	Union Africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
USAID	Agence Américaine de Développement
WABI	West African Borders Initiatives

Résumé exécutif

Le Programme d'Appui à la Coopération Transfrontalière (PRACT) est un outil de développement conçu par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à la suite de son Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) et en complémentarité des projets et programmes d'autres acteurs intervenant dans le domaine de la gestion intégrée des frontières et des espaces frontaliers. Initiative du département « **Commerce, Douanes et Libre circulation** », le PRACT ambitionne de contribuer à transformer « **les zones frontalières ouest africaines en des espaces de paix, de sécurité et de développement de la coopération de proximité pour accélérer l'intégration régionale au sein de la CEDEAO** ».

Ce programme a la particularité d'agir sur les communautés frontalières. Il facilite la coopération entre acteurs frontaliers par la mise en place de mécanismes appropriés. Son principal objectif est de « **contribuer au renforcement de la coopération transfrontalière entre les acteurs locaux et les Etats en vue d'accélérer l'intégration régionale par le bas dans l'espace CEDEAO** ». Cet objectif concourt à la mission première de la CEDEAO qui est de réaliser l'intégration régionale. Il est également en phase avec la vision 2020 de la CEDEAO dont le slogan est « *De la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des Peuples d'ici à 2020* ».

Au regard des grands enjeux et des énormes défis qui se présentent dans le domaine de la sécurité, de la libre circulation et du développement, quatre (04) objectifs stratégiques sont assignés au PRACT durant la période de 2021 à 2025 soit cinq (5) années d'exécution. Il s'agit de :

- *Appuyer la gouvernance des espaces frontaliers par le renforcement d'un cadre institutionnel, politique, programmatique et légal favorable à la coopération transfrontalière et la synergie d'action entre les acteurs ; ;*
- *Développer les connaissances par la formation, l'information, la sensibilisation, la communication sur les dynamiques de coopération transfrontalière pour la promotion et la consolidation de la paix, la stabilité et le développement ;*
- *Appuyer les actions en matière de gestion de la migration, la libre circulation et la sécurité régionale ;*
- *Soutenir la mise en œuvre des initiatives de développement socioéconomique / les projets de développement des communautés locales.*

Le PRACT 2021-2025 se mettra en œuvre dans les bassins transfrontaliers avec une priorité pour les zones pilotes du Programme d'Initiative Transfrontalière (PIT), que sont les espaces Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBo), Sud Sénégal (SSG), les couloirs Kano-Katsina-Maradi (K2M) ainsi que l'espace de l'Union du Fleuve Mano (UFM). Sur ces espaces, il s'agira de consolider les acquis en renforçant les initiatives en cours. Le second type d'espaces d'intervention concerne des zones transfrontalières sensibles où certaines présentent des initiatives transfrontalières nécessitant des accompagnements et d'autres présentent des enjeux de stabilisation et de renforcement de la cohésion sociale entre les communautés de part et d'autre de la frontière. Il s'agit des espaces transfrontaliers (1) Bénin-Burkina-Togo (BBT), (2) Ghana-Togo-Benin-Nigeria (GHATOBENN), (3) Burkina-Ghana-Côte d'Ivoire, (4) Bénin-Niger-Nigeria (BNN) (5) Sénégal-Gambie-Mali-Guinée (SGMG), (6) le Liptako-Gourma (espace Burkina Faso, Mali et Niger) et (7) Sénégal, Guinée Bissau, Cap Verde (SGC).

Le PRACT est exécuté par la CEDEAO et mobilisera outre celle-ci, quatre catégories d'acteurs que sont les acteurs locaux des zones transfrontalières, les Etats, les autres

organisations régionales présentes en Afrique de l'Ouest et les partenaires internationaux. Son principe fondamental d'action est de travailler en synergie avec ces acteurs par des mécanismes d'interactions et de complémentarité.

Le coût global estimé du PRACT 2021-2025 est de 80 millions de Dollars US. Une stratégie de financement appropriée sera mise en place à cet effet.

Un dispositif de suivi-évaluation permanent permettra une bonne capitalisation du programme pour la pérennisation des acquis et/ou sa duplication.

PRESENTATION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Titre	Programme Régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière
Durée et zone de couverture	<ul style="list-style-type: none"> - Durée : 5 ans de 2021 à 2025 - Zone de couverture : espace CEDEAO, 15 pays de l'Afrique de l'Ouest
Porteur du projet	CEDEAO, Département Commerce, Douanes, Libre circulation et Tourisme
Objectif global	Contribuer au renforcement de la coopération transfrontalière entre les acteurs locaux et les Etats en vue d'accélérer l'intégration régionale par le bas dans l'espace CEDEAO.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Appuyer la gouvernance des espaces frontaliers par le renforcement d'un cadre institutionnel, politique, programmatique et légal favorable à la coopération transfrontalière et la synergie d'action entre les acteurs ;</i> ▪ <i>Développer les connaissances par la formation, l'information, la sensibilisation, la communication sur les dynamiques de coopération transfrontalière pour la promotion et la consolidation de la paix, la stabilité et le développement ;</i> ▪ <i>Appuyer les actions en matière de gestion de la migration, la libre circulation et la sécurité régionale ;</i> ▪ <i>Soutenir la mise en œuvre des initiatives de développement socioéconomique / les projets de développement des communautés locales</i>
Effets attendus	<p>Outcome 1 : des initiatives et projets de coopération transfrontalière ont été réalisés grâce aux appuis (techniques et financiers) du PRACT de la CEDEAO ;</p> <p>Outcome 2 : la population de la zone CEDEAO dispose d'informations et de connaissances sur les problématiques frontalières ;</p> <p>Outcome 3 : les acteurs régionaux, nationaux et locaux impliqués dans la coopération transfrontalière disposent d'accompagnements et d'appuis institutionnels.</p>
Partenaires	UEMOA, UA, CILSS, ALG, UFM, GIZ, CSAO/OCDE, MOT
Publics cibles et bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> - Cibles : Etats membres, collectivités territoriales, ONG locales, Organisations de société Civile, Médias et réseaux de Médias, ... - Bénéficiaires finaux : Populations des espaces transfrontaliers de la CEDEAO
Description	Le PRACT est un programme régional initié par la CEDEAO afin d'aider les acteurs porteurs de projets de coopération transfrontalière dans le montage et le financement de leurs initiatives. Il s'agit de mettre à la disposition de ces acteurs un ensemble de moyens afin de contribuer effectivement à renforcer l'intégration régionale. Les leviers d'action sont l'appui au renforcement et à l'amélioration de l'environnement institutionnel, politique, juridique et organisationnel, le développement des capacités des acteurs, la collecte, la gestion, la mutualisation des données et informations et le financement des projets transfrontaliers.
Domaines d'intervention ciblés	Tous les domaines touchés par l'intégration régionale : sécurité, paix (prévention et gestion des conflits), formations, culture, communication (médias), libre circulation, coopération décentralisée sud-sud, domaines sectoriels du développement (agriculture, élevage, santé, éducation, eau, énergie, transport, etc.)...

<p>Principales activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Missions terrain dans les Etats, zones transfrontalières et auprès des partenaires du programme : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Sensibilisation, informations ;</i> • <i>Identification et appui à la mise en place et animation des cadres de concertation et des structures de gestion et de coordination régionale et locales ;</i> • <i>Plaidoyer et mobilisation de partenaires et de financements.</i> – Appui institutionnel aux structures nationales et locales (collectivités territoriales) de gestion des frontières dans la formulation et la mise en oeuvre des stratégies de gouvernance des espaces frontaliers ; – Organisations de rencontres régionales de coordination à la CEDEAO ; – Appui à la formulation de projets, montage, sélection et soumission des dossiers pour financements aux fonds dédiés ; – Création, développement et animation d'une base de données, d'un centre de ressources et d'informations sur les initiatives transfrontalières et sur la gestion des frontières ; – Adoption d'outils juridiques (directives, conventions, déclarations...) par la commission de la CEDEAO sur la coopération transfrontalière ; – Organisation de séances de formation et de renforcement de capacités au profit des acteurs frontaliers ; – Appui au réseautage, développement des synergies, capitalisation des bonnes pratiques ; – Suivi évaluation technique et financière du programme.
<p>Budget global</p>	<p>80 millions de \$ US</p>
<p>Modalités de mise en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Maîtrise d'ouvrage : CEDEAO. ☛ Possibilité de gestion déléguée sur certains volets d'action ou sur certains espaces à un maître d'oeuvre.

INTRODUCTION

Au début des années 2000, un certain nombre d'études, de missions et de réflexions ont été engagées par la CEDEAO et ses partenaires (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), l'ONG ENDA-Diapol, le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), OCHA...) sur le thème de la frontière et de l'intégration régionale. Ces réflexions pour une nouvelle approche de la gestion des frontières basée sur le rôle que pourraient jouer les communautés frontalières dans la promotion de l'intégration régionale de proximité ont été poursuivies au sein de plusieurs instances dont notamment le réseau West African Borders Intégration (WABI). Les travaux et foras organisés à travers ces réseaux ont montré l'existence de plusieurs initiatives transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Ainsi, la CEDEAO s'est engagée dans cette voie pour faire des espaces transfrontaliers, des tremplins de l'intégration régionale entre les peuples correspondant au slogan de sa vision « 2020 »¹ à travers la promotion de la coopération transfrontalière. Tant au niveau continental que régional, la coopération transfrontalière est aujourd'hui perçue comme un instrument de prévention structurelle des conflits et comme moyen de gommer les «effets frontières» dans une perspective d'intégration régionale, de gérer en commun des problèmes partagés et d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les espaces transfrontaliers.

La notion a fait son apparition en Afrique de l'Ouest avec le lancement en 2002 du concept de « pays frontière » et sa vulgarisation par la CEDEAO à partir de l'année 2005 par l'adoption d'abord d'un Mémoire sur « *Le concept de pays-frontière ou l'intégration de proximité* » par les Ministres des Affaires Etrangères en janvier 2005 à Accra au Ghana et ensuite par l'adoption à Niamey au Niger, le 12 janvier 2006 de la Décision A/Déc.2/01/06 relative à l'adoption du concept de « pays-frontière » et le développement de la coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Ces décisions politiques consacrent officiellement de l'engagement de la CEDEAO à impulser une dynamique de coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Après la CEDEAO, c'est à l'Union Africaine d'inscrire la coopération transfrontalière dans son agenda à travers l'adoption le 07 juin 2007 à Addis Abéba, par les Ministres africains en charge des questions de frontières de la Déclaration sur le Programme Frontière de l'Union Africaine et les modalités de sa mise en œuvre dont l'un des objectifs est le développement dans le cadre des Communautés Economiques Régionales et d'autres initiatives de coopération régionale, de la coopération transfrontalière de proximité ou d'initiative locale. D'autres organisations régionales comme l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma ont aussi formellement consacré la coopération transfrontalière.

En vue d'opérationnaliser le concept de « pays-frontière », défini comme un espace géographique à cheval sur la ligne de partage de deux ou plusieurs pays limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socioéconomiques et culturels², la CEDEAO avait lancé en 2005 un premier programme de coopération dénommé Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) dont la principale caractéristique est la valorisation de l'initiative des populations transfrontalières au service de la paix, de la stabilité et du développement³. A travers le PIT, il s'agissait pour la CEDEAO d'accélérer le processus d'intégration régionale en favorisant la multiplication d'initiatives et de projets transfrontaliers définis et mis en œuvre par les acteurs locaux publics et

¹ Slogan Vision 2020 de la CEDEAO : « De la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples »

² Décision A/DEC.2/01/06 du 12 janvier 2006 relative à l'adoption du concept de pays frontière et au développement de la coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Niamey.

³ Secrétariat Exécutif de la CEDEAO (2005), Programme d'Initiatives Transfrontalières 2006-2008.

privés⁴. Les objectifs généraux de ce programme sont : limiter la diffusion régionale de l'instabilité et de l'insécurité⁵ et accélérer le processus d'intégration régionale dans l'espace CEDEAO.

Plus de dix (10) ans après le lancement du PIT, au regard des évolutions intervenues tant au niveau continental que régional et national, il est apparu nécessaire à la CEDEAO d'élaborer un nouveau programme de coopération transfrontalière, dénommé « Programme d'Appui à la Coopération Transfrontalière (PRACT) » en tenant compte aussi des acquis du PIT. En effet, le constat a été que l'espace CEDEAO connaît une nette progression des dynamiques transfrontalières, mettant en évidence l'intérêt de la coopération transfrontalière comme facteur de paix, d'intégration, de lutte contre la pauvreté et de renforcement des échanges socioculturels, économiques et commerciaux entre les populations. En outre, ces dernières années, la région ouest africaine est marquée par divers enjeux d'instabilité économique et politique ralentissant parfois les initiatives engagées et renforçant tout de même l'idée que la coopération transfrontalière est une des solutions pour faire face aux nouveaux défis. Dans bon nombre de pays membres de la CEDEAO, et particulièrement ceux sahéliens, dans les zones frontalières, les potentialités pour accélérer le processus de l'intégration régionale sont mises à mal par l'insécurité due l'activisme des groupes terroristes, la criminalité transfrontalière, l'extrémisme violent, des flux migratoires incontrôlés, l'effritement de la cohésion sociale en raison de la résurgence des conflits locaux etc. Ces zones demeurent encore enclavées et marginalisées par les difficultés d'accès aux services de base, aux infrastructures sociales et aux financements des activités agricoles et commerciales. Elles connaissent les effets barrières des frontières qui cristallisent les obstacles à la libre circulation des personnes et des biens et exacerbent les conflits entre populations voisines sur fond d'enjeux fonciers et d'exploitation des ressources naturelles partagées.

Le Programme Régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière (PRACT) s'appuyant sur les enseignements et leçons tirés des expériences pilotes conduites dans le cadre du PIT, a été adopté pour contribuer à relever ces nouveaux défis de la coopération transfrontalière et de l'intégration régionale.

Son élaboration s'est faite à travers un processus participatif et inclusif sous tendu, dans un premier temps, par des enquêtes terrain, des rencontres informationnelles à divers niveaux et d'analyse des projets et programmes soutenus par la CEDEAO et par d'autres partenaires.

Pour le processus de validation, le projet de document de PRACT a été soumis à une réunion des experts des Etats membres du 2 au 4 novembre 2016 suivie d'une réunion des Ministres en charge des questions des Etats membres, le 5 novembre 2016 à Bamako au Mali. Le document a été ensuite approuvé par le Conseil des Ministres statutaires de la CEDEAO lors de la sa 77^{ème} session ordinaire, tenue le 15 décembre 2016 à Abuja.

Trois (3) années après son adoption, le PRACT n'a pas connu un début de mise en œuvre et entre temps, le contexte a évolué dans la région ouest africaine avec l'aggravation de la situation sécuritaire dans certains pays et particulièrement dans des espaces transfrontaliers partagés entre plusieurs Etats. D'autre part le PRACT 2017-2020 a fait l'objet en 2018 d'un contrôle qualité par les soins de la Mission Opération Transfrontalière (MOT)⁶ qui tout en jugeant le document conforme aux standards en termes de plan, de présentation et de contenu a fait des observations de forme et de fond et formulé des suggestions. Outre cette mission de contrôle qualité, la MOT a élaboré des avant-projets de documents indispensables à l'opérationnalisation du PRACT.

⁴ Ibidem

⁵ Ibidem

⁶ La MOT est une structure associative de droit français dont le rôle est d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences. La MOT intervient auprès des collectivités, service des États et autres praticiens de la coopération transfrontalière dans le cadre d'études et de missions d'expertise.

De son côté, la Commission de la CEDEAO, pour adapter le contenu du document du PRACT à l'évolution du contexte régional en tenant compte des nouveaux enjeux et défis sécuritaires ainsi que des dynamiques politiques, institutionnelles et juridiques touchant les questions de frontières a procédé à une revue du document pour son adaptation.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME

1.1. Contexte

1.1.1. Contexte africain

L'Afrique reste encore marquée par les transformations récentes de sa démographie passant d'une population à forte dominance rurale vers une population de plus en plus urbaine et poursuivant sa forte croissance. De grands mouvements migratoires s'observent notamment des campagnes vers les grandes villes, du sahel vers le littoral, de l'Afrique vers l'Europe ou les Amériques. *Ces transformations s'accompagnent actuellement d'une recrudescence de conflits, des situations humanitaires déplorables lors des traversées, d'une redéfinition des frontières étatiques dans le monde et d'une morosité économique.* On observe ainsi un bouleversement des équilibres géostratégiques.

Par ailleurs, *la plupart des frontières notamment en Afrique de l'Ouest et Centrale sont devenues le terreau de multiples conflits alimentés par les tensions inter et intracommunautaires, de disputes autour des ressources pastorale entre les éleveurs transhumants et les agriculteurs sédentaires, le banditisme transfrontalier, la migration irrégulière, la contrebande, le terrorisme etc.*

Cette déstabilisation des équilibres explique les grandes pressions sur les espaces d'échange et de passage notamment les zones frontalières en posant les défis de la traversée paisible des frontières, des contrôles des mouvements migratoires et aussi les défis de la capacité d'accueillir et de prendre en charge des populations déplacées (réfugiés politiques et climatiques) en termes d'infrastructures sociales, de services de base et d'insertion etc. Ces espaces frontaliers, espaces de confins parfois très éloignés des capitales centres de décision et enclavés, ne sont pas non plus les mieux équipés en infrastructures de base et en services socioéconomiques. Ils sont caractérisés par un délaissement dans les politiques publiques.

Les initiatives visant à assurer la stabilisation des espaces frontaliers à travers les actions de promotion socio-économiques ne manquent pas. Des partenaires internationaux prennent des initiatives pour montrer que la solution aux multiples défis réside dans des actions concertées et coordonnées. La Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (2013), l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel (AGIR) et les conclusions du Sommet UE-Afrique de la Valette (10-11/11/2015) sur la migration, sont des initiatives internationales qui s'inscrivent dans cette dynamique. Elles ont nourri l'ambition de renforcer la résilience des populations les plus vulnérables en s'attaquant aux causes profondes des crises et conflits. Ces initiatives s'appuient sur le fait que, d'une part, les problèmes du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en général, sont aussi transfrontaliers et étroitement liés ; ce qui nécessite une stratégie régionale, intégrée et globale adaptée. D'autre part, cela nécessite que soit revue les stratégies de développement afin de privilégier les instruments politiques, commerciaux et financiers qui garantissent l'autonomie, la paix et la sécurité, la résilience, l'autosuffisance et l'indépendance économique des pays émetteurs de flux migratoires (Sommet de la Valette). A ces initiatives internationales viennent s'ajouter l'ensemble des actions réalisées en faveur de la sécurité, du développement économique et de la coopération entre les États, entre les collectivités territoriales avec l'appui des partenaires internationaux au développement.

Les frontières africaines qu'elles soient naturelles, institutionnelles ou artificielles sont, à l'exception de quelques cas, héritées des tracés de la colonisation et de la balkanisation lors de la décolonisation. Elles sont devenues aujourd'hui des frontières appropriées par les Etats compte tenu du principe d'«*Uti possidetis* ⁷» sacralisé par la résolution du Caire AHG/Res.16(I) adoptée par la session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA, tenue au Caire (Egypte), en juillet 1964 relative au respect de l'intangibilité des frontières telles qu'héritées à l'accession à l'indépendance. Ainsi dès la création de l'Union Africaine, l'héritage historique des frontières et leurs implications pour la stabilité continentale ont été prises en compte.

Ainsi, l'UA s'est appuyée sur le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et sur des expériences d'initiatives transfrontalières dont le Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) développé par la CEDEAO, pour adopter un programme frontière en 2007 dénommé Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) soutenu par la coopération allemande à travers la GIZ. Ce programme a pour objectif général la prévention structurelle des conflits et la promotion de l'intégration régionale et continentale.

C'est pour faire face à ces enjeux, que la décision de la 8ème session ordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba en janvier 2007, a encouragé la Commission à poursuivre ses efforts vers la prévention structurelle des conflits, la promotion de la paix, la sécurité et le développement socio-économique par des initiatives conjointes et une démarche de coopération transfrontalière en particulier à travers la mise en œuvre du PFUA. Ses objectifs prennent en compte les problématiques vécues par les Etats membres en matière de gestion intégrée des frontières et des espaces frontaliers.

En conformité avec le PFUA, *le présent programme de la CEDEAO a vocation d'offrir des opportunités pour soutenir, au niveau régional, les efforts des autres blocs économiques régionaux qui développent des programmes de coopération similaires, et particulièrement celle de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) avec son Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) en appui au Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) ainsi que les initiatives développées dans l'Union du Fleuve Mano (UFM), l'Autorité de développement des Etats du Liptako-Gourma (ALG), la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération (CMNNC) entre le Niger et le Nigéria et le Secrétariat Permanent de la Senegalo-Gambie (SPSG).*

1.1.2. Contexte d'intégration régionale ouest africain

L'intégration de la région ouest-africaine est reconnue comme un objectif stratégique majeur pour consolider le développement des économies de la -région et faciliter leur insertion au sein du système mondial. Au-delà, la perspective d'un développement soutenable de l'Afrique de l'Ouest nécessite de gérer les principaux enjeux environnementaux, démographiques, sociaux et sécuritaires à l'échelle de la région en assurant une meilleure coordination des politiques mises en œuvre par les différents États. La conviction que la coopération transfrontalière peut apporter un certain nombre de réponses pertinentes aux problèmes de développement des communautés en relation avec le processus de décentralisation et le transfert de compétences aux collectivités territoriales est maintenant largement partagée.

⁷ Principe de l'intangibilité des frontières issues de l'indépendance

Si l'enjeu majeur de l'intégration régionale est la construction d'un espace politique fort et intégré, la recherche d'économies d'échelles, d'intégration des marchés afin d'obtenir un marché régional plus grand et concurrentiel passe nécessairement par la promotion de la coopération transfrontalière. *Celle-ci doit permettre le renforcement des dynamiques économiques et des solidarités locales entre les espaces frontaliers des États Membres de la CEDEAO.* Un meilleur fonctionnement de l'économie régionale ne saurait donc s'opérer sans s'en référer aux problématiques spatiales frontalières et, sans favoriser une dynamique sociale qui valorise les liens historiques, sociaux et culturels entre les populations locales. Ne serait-ce que l'enjeu de paix et de sécurité dans la région qui nécessite une collaboration et une culture du bon voisinage entre les populations notamment celles des espaces frontaliers.

Une fois de plus, les espaces frontaliers se révèlent être au cœur du dispositif d'intégration régionale. Ils servent à connecter les échelles nationales et locales entre elles et à constituer les espaces où se vit l'intégration régionale.

C'est au niveau du passage des frontières que les règlementations, directives et normes nationales sont confrontées les unes aux autres. Les nécessités d'harmonisation apparaissent à ce moment-là. En attendant, les populations locales essaient de les contourner. Certains profitent des distorsions et des différentiels pour faire de la contrebande, du trafic illicite, alimentent des réseaux criminels tandis que d'autres ne savent pas à quoi elles servent tant elles se disent liées par des réalités sociales et culturelles.

Pourtant, c'est à partir des espaces frontaliers communs, qu'il est aussi possible d'améliorer les circuits de commercialisation des produits, de partager un marché frontalier ou d'en créer. Ces espaces servent en même temps de cadre pour mener des actions de médiation et de prévention des conflits et de mettre en œuvre des programmes intégrés liés aux préoccupations des populations situées de part et d'autre des frontières qui se côtoient quotidiennement. C'est ce que le PIT s'est employé à faire pendant dix ans.

Tout récemment, *la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à l'occasion de sa session extraordinaire sur le terrorisme, tenue le 14 septembre 2019 à Ouagadougou (Burkina Faso) son communiqué final « encourage les Etats membres à soutenir le développement et/ou le retour des services de base dans les zones frontalières, à travers les instruments existants de la CEDEAO ou en cours de préparation tels que le Fonds de stabilisation ».*

Le PRACT s'inscrit dans cette logique en capitalisant les acquis et en se réorientant sur *les défis majeurs émergents tels que :*

- *la lutte contre la pauvreté persistante dans les zones frontalières ;*
- *la prévention et la résolution des conflits intra-communautaires et intercommunautaires ;*
- *la prévention de l'extrémisme violent ;*
- *le développement des infrastructures de base et des infrastructures commerciales ;*
- *l'adaptation aux changements climatiques et la protection des ressources naturelles ;*
- *La contribution au renforcement de la sécurité et à la lutte contre les menaces terroristes ;*
- *la lutte contre les trafics illicites et les réseaux criminels ;*
- *la lutte contre la corruption et les tracasseries frontalières ;*
- *la gestion apaisée de la transhumance ;*

- *la gestion des migrations ;*
- *etc.*

1.1.3. Contextes nationaux et locaux de gestion des espaces frontaliers

Pendant longtemps, les régions frontalières périphériques ont été négligées, tout comme l'est leur potentiel socioculturel et économique. En effet, elles sont insuffisamment aménagées et souffrent de plusieurs fléaux qui sapent leur développement. Elles demeurent encore enclavées et marginalisées par les difficultés d'accès aux services de base, aux infrastructures sociales et aux financements des activités agricoles et commerciales. Elles sont encore victimes des effets barrières des frontières qui cristallisent les difficultés de libre circulation et les conflits entre populations voisines sur fond d'enjeux fonciers et d'exploitation des ressources naturelles partagées (ressources minières, forestières, fauniques, hydriques...).

Mais en Afrique comme ailleurs, la souveraineté des Etats trouve sa limite à la frontière. Cette dernière est donc le point de rencontre entre les droits souverains des Etats frontaliers, ce qui empêche toute action/intervention unilatérale sur la ligne de frontière d'autant plus que l'imprécision de certaines de ces limites (frontières non délimitées, non matérialisées) empêche aux États d'y mener des actions souveraines au risque de velléité territoriales. Mais, rien ne s'oppose à la vision d'un développement fondé sur le dynamisme des communautés frontalières. Ce constat milite en faveur de la création de structures transfrontalières (au niveau régional et local) pour servir d'instrument à la coopération.

Pourquoi donc ne pas donner aux acteurs locaux la chance de miser sur des partenariats entre eux, leur apporter l'appui, surtout lorsque ce soutien peut déboucher sur des résultats importants dans le long terme, en concordance avec l'objectif d'intégration des peuples à la base ?

Autrement dit, pourquoi ne pas s'appuyer sur le fait que :

- les acteurs locaux ont une bonne connaissance des obstacles, des problèmes ainsi que de leur environnement économique, social et géographique ;
- les acteurs locaux ont conscience que la promotion d'opérations conjointes transfrontalières est vitale pour eux dans la mesure où leurs pratiques quotidiennes sont transfrontalières ;
- les acteurs locaux des espaces transfrontaliers initient déjà des coopérations transfrontalières multiformes le plus souvent informelles basées sur les bonnes relations sociales, ethniques culturelles et de bon voisinage entre eux.

En termes d'actions engagées au niveau national, il faut noter que la majeure partie des Etats de l'Afrique de l'Ouest, conformément aux recommandations de l'Union Africaine et de la CEDEAO ont déployé des efforts significatifs. En effet, sur les plans politique et institutionnel, on note une évolution très positive favorable à la promotion et au développement de la coopération transfrontalière avec la création par plupart des Etats d'une structure nationale dédiée spécifiquement aux frontières pour piloter la politique de leur gouvernement en matière de gestion des frontières et des espaces frontaliers. A cela, il faut ajouter l'adoption par certains Etats de document de politique nationale des frontières et/ou de stratégie de gestion des frontières, les activités de matérialisation des frontières et les signatures d'accords-cadres de coopération transfrontalière. Des Etats ouest africains ont été les premiers sur les cinquante-cinq (55) Etats africains à signer et

à ratifier la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière adoptée le 27 juin 2014 à Malabo (Guinée-Equatoriale)⁸.

Dans certains espaces transfrontaliers, les initiatives locales de coopération transfrontalières portées par les élus locaux s'intensifient de manière informelle et formelle à travers la signature de conventions de coopération pour la création de Groupements locaux de coopération transfrontalière. Un des faits marquants dans certains espaces transfrontaliers est l'élaboration dans le cadre de la mise en œuvre du PCTL de Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) concerté, outil de planification territoriale transfrontalière qui permet d'harmoniser, de coordonner et favoriser l'investissement public et privé.

Le potentiel d'intégration des espaces transfrontaliers et les initiatives qui s'y développent pour l'accélération du processus d'intégration ont donc été bien perçus par plusieurs pays de l'espace CEDEAO. Au titre des initiatives nationales et locales de coopération transfrontalière, il est à noter que les espaces transfrontaliers Burkina-Mali (espace Tominian-Kossi), Burkina-Mali-Niger (espace du Liptako-Gourma); Burkina- Mali- Côte D'ivoire (espace SKBo), Bénin- Nigéria, Niger-Nigéria, Bénin-Niger-Nigéria (Malanville-Gaya-Camba), Sénégal- Gambie- Guinée Bissau (Sénégame), sont les plus vivaces avec des projets et/ou initiatives en cours de réalisation.

Le PRACT 2021-2025 s'inscrit donc dans une parfaite synergie avec les dynamiques actuelles en cours au niveau des Etats. L'ensemble des outils de développement nationaux met l'accent sur la promotion d'une meilleure gouvernance des frontières. Mais ils restent déconnectés les uns des autres, tant dans leur élaboration que dans leur financement et réalisation, malgré plusieurs coopérations entre les institutions nationales en charge des frontières. Ceci justifie un besoin de renforcement des synergies, d'appui aux acteurs nationaux et de coordination des initiatives dans les espaces transfrontaliers. C'est le rôle que la CEDEAO entend jouer à travers le PRACT 2021-2025.

1.2. Justification du programme

1.2.1. Vulnérabilités des espaces frontaliers

Les recherches effectuées dans le cadre de l'élaboration du présent programme, permettent de dégager les problèmes majeurs ci-après qui traduisent une grande vulnérabilité des espaces frontaliers :

- la non délimitation/démarcation de la majeure partie des frontières ;
- la persistance des effets barrières des frontières africaines ;
- la menace des groupes terroristes et de toutes les formes de criminalité transfrontalière sur la libre circulation des personnes et des biens ainsi que sur le commerce transfrontalier (le phénomène « Boko Haram » autour du lac Tchad et ses conséquences et les autres menaces sécuritaires AQMI etc. sur l'ensemble de la sous-région) ;
- l'insuffisance des initiatives et la faiblesse des mécanismes nationaux face à l'insécurité;
- l'absence des canaux de communication et de collaboration entre acteurs frontaliers favorisant l'installation et le développement de réseaux criminels ;
- la multiplicité des thématiques, des acteurs frontaliers et l'absence de synergie et de coordination entre les initiatives des différents acteurs;

⁸Dans l'ordre chronologique, ces Etat sont : le Niger, le Burkina Faso, le Mali, le Togo, le Bénin et le Nigéria

- l'insuffisance d'application des conventions supranationales par les législations et institutions nationales ;
- le délaissement des espaces frontaliers dans les politiques d'aménagement et d'investissement ainsi que la mauvaise gestion des ressources naturelles partagées;
- la prégnance des obstacles frontaliers (absence de coordination transfrontalière) à la lutte contre la propagation des épidémies car les centres de santé sont peu nombreux et ne sont pas en état de communiquer entre eux et de travailler en synergie.

Ces vulnérabilités se résument au sein de trois grands enjeux liés à la gestion des frontières et à la coopération transfrontalière.

Le premier enjeu est relatif aux troubles, instabilités et insécurités dans les espaces frontaliers. Les frontières et leurs espaces contigus ont longtemps été délaissés par les Etats du fait de l'imprécision de leur définition et des difficultés à identifier les limites d'exercice de la souveraineté de chaque Etat. Les conséquences qui en résultent sont entre autres un délaissement de l'espace par les services publics, la faible présence de l'Etat dans ces zones, le développement d'une criminalité transfrontalière, de réseaux illicites et criminels, et des trafics de tout genre dans ces espaces. Sur le plan sécuritaire, on note une situation d'insécurité sans précédent dans certains espaces transfrontaliers dont particulièrement le Liptako-Gourma, situé à cheval sur les frontières communes au Burkina Faso, au Mali et au Niger avec un risque réel d'extension aux pays du Golfe de Guinée. La situation prévalant dans cet espace (multiplication des attaques des groupes terroristes, résurgence des conflits locaux meurtriers avec ses kyrielles de représailles meurtrières), est si préoccupante que récemment une équipe d'enquêteurs de l'Organisation des Nations Unies le considère comme l'épicentre de l'insécurité dans le Sahel. Dans le Bassin du Lac Tchad avec l'activisme du groupe terroriste boko haram, la situation sécuritaire n'est pas aussi des meilleures dans les régions frontalières du Niger et du Nigéria qui font l'objet d'attaque quasi-quotidienne

Ensuite l'absence d'aménagements spécifiques des espaces frontaliers pose le problème de l'anarchie dans l'exploitation et la gestion des ressources. Ainsi la gestion des mouvements de populations en tenant compte du contexte actuel et de leur historicité pour la reconstitution d'aires socioculturelles homogènes et dynamiques sur le plan économique devient problématique. C'est aussi la problématique d'accueil temporaire ou permanent de nouvelles populations dans ces zones tout en garantissant une meilleure exploitation durable des ressources naturelles, foncières, minières et la cohabitation entre plusieurs activités économiques (agriculture, élevage, transhumance, artisanat minier, etc).

Enfin, le troisième enjeu majeur est la faible coordination dans les interventions des différents acteurs institutionnels, privés et publics. Les différents acteurs (organismes régionaux, Etats, collectivités, communautés de base, Organisations de la Société Civile (OSC), etc.) agissent sans concertation ni coordination réelles dispersant ainsi leurs efforts. Le niveau de collaboration et d'implication aussi de l'ensemble des acteurs concernés par les thématiques transfrontalières influence également les résultats. L'enjeu posé ici est la création d'espace de dialogue, de concertation et de mécanismes institutionnels favorisant les liens et la coordination entre les acteurs. L'adaptation des cadres juridiques et le renforcement des institutions nationales s'inscrivent dans ce sens de la création de passerelles nécessaires à la mutualisation des efforts pour la gouvernance et la gestion efficace des espaces frontaliers.

1.2.2. Principaux défis

Quatre grands défis se présentent à la CEDEAO dans le cadre du PRACT

Le renforcement du cadre institutionnel et juridique de gouvernance et des mécanismes de coordination de la gestion des frontières et de la coopération transfrontalière

Le défi du dispositif institutionnel ici porte sur l'importance d'avoir un environnement institutionnel et juridique favorable à la mise en œuvre des initiatives transfrontalières. Les cadres actuels devraient être améliorés et adaptés pour permettre de mettre en place facilement des mécanismes de gouvernance transfrontalière et de coordination des projets. Cela implique l'adoption d'outils juridiques régionaux et nationaux, la mise en place et le renforcement des institutions en charge des questions de frontières aussi bien au niveau de la CEDEAO qu'au niveau des Etats et des collectivités.

L'appui au renforcement des dispositifs institutionnels nationaux pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques frontalières est un défi majeur pour la mobilisation des budgets au niveau national. Ce dernier permet de renforcer la coordination et le partenariat entre les différents acteurs sectoriels Etatiques. Le renforcement du cadre institutionnel doit prendre en compte également les possibilités de mise en place et de fonctionnement de structures locales transfrontalières de gouvernance et de coordination des projets locaux.

Le développement des infrastructures, l'aménagement et la gestion durable des espaces frontaliers

Il s'agit du défi d'appui aux acteurs afin que ceux-ci puissent élaborer et réaliser ensemble dans un cadre transfrontalier, les projets leur permettant d'aménager leur territoire, de gérer de façon durable les ressources naturelles partagées et de participer à la création d'activités économiques de développement. En effet, doter les localités frontalières de services sociaux de base, les désenclaver et faciliter leur équipement en termes d'infrastructures économiques et commerciales est un impératif pour leur faire jouer leur rôle de facteur d'intégration. Il s'agit aussi de lutter structurellement contre la naissance des conflits par la mise en place des règles d'exploitation, de gestion durable et intégrée des ressources naturelles, minières et autres ressources transfrontalières. Un travail d'harmonisation des normes nationales et de respect des normes régionales s'impose pour améliorer la résilience des populations et réduire la vulnérabilité des espaces frontaliers. La mise en place d'une politique territoriale de développement permet de stabiliser ces espaces déshérités et enclavés et répond aux enjeux de lutte contre les causes profondes de la migration (telle que illustrées par le sommet de la Valette).

Le renforcement de la gouvernance et de la coordination de la lutte contre l'insécurité, le terrorisme et les trafics (y compris d'êtres humains) dans les espaces frontaliers

Sécurité et développement sont deux notions intrinsèquement liées. Contribuer au développement socio-économique des populations et localités frontalières en garantissant leur sécurité sur tous les plans est un défi majeur qui prend plus d'ampleur dans des espaces « flous » avec des frontières non clairement matérialisées. Ce défi est donc lié à la capacité de connaissance et de maîtrise des frontières nationales tout comme la capacité de maîtrise et de contrôle des flux frontaliers et des mouvements de biens et de personnes. Ainsi renforcer les cadres institutionnels et politiques et la coordination de la gestion des frontières est un défi qui se pose aux Etats mais aussi à la CEDEAO. Il s'agit de mettre en place des systèmes de renseignement et de gestion fiable des données d'une part, et d'autre part, de créer des mécanismes d'échanges de partages d'informations et de coordination des patrouilles entre les forces de sécurité. Pour ce faire La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, très préoccupée par la situation sécuritaire dans la région à l'occasion de sa session extraordinaire sur le terrorisme, tenue le 14 septembre

2019 a adopté un Plan d'actions prioritaires pour la période 2021-2025 articulé autour de huit (8) parmi lesquels, « la mutualisation des efforts et la coordination des initiatives de lutte contre le terrorisme » et « le partage effectif et direct des informations et de renseignements entre les services de sécurité des Etats membres ».

Par ailleurs dans ce cadre, la délimitation/démarcation des frontières est un enjeu de gestion des frontières qui permet de clarifier les limites territoriales et de faciliter les coopérations sécuritaires et administratives transfrontalières. Dans ce sens, le financement de la délimitation et la démarcation des frontières tel que recommandé par le PFUA est un axe d'intervention.

L'application des règles de libre circulation des personnes et des biens, la facilitation du commerce transfrontalier et l'implantation de marchés transfrontaliers.

Faire disparaître les entraves à la libre circulation des personnes et des biens par l'application effective des textes communautaires en la matière, d'une part, et appuyer l'implantation des postes de contrôle juxtaposés et la réalisation des corridors sous régionaux par la construction et/ou la revitalisation des circuits commerciaux historiques (la route du sel, la route de la cola, du poisson, etc.), d'autre part, tels sont les défis à ce niveau. La consolidation du mécanisme régional de la CEDEAO sur le transport en commun des personnes, des produits agricoles et du bétail est une action à renforcer et à étendre à tout l'espace communautaire.

1.2.3. Constats de l'Analyse SWOT :

L'analyse Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces (FFOM ou SWOT) (Cf. tableau SWOT détaillé en annexe) décrypte la situation générale de la coopération transfrontalière afin d'identifier les goulots d'étranglements et les leviers d'action pour un nouveau programme. Le diagnostic réalisé s'appuie d'une part, sur les différentes politiques et stratégies aussi bien internationales que nationales, et d'autre part, sur les programmes, projets et initiatives déjà exécutés ou en cours d'exécution dans les espaces transfrontaliers incluant les projets-pilotes de la CEDEAO dans le cadre du PIT.

De la synthèse de l'analyse SWOT, huit domaines d'intervention ressortent comme des domaines prioritaires ciblés par le PRACT. De façon générale, il est à retenir un intérêt croissant des acteurs régionaux et internationaux pour la gestion des frontières et l'appui à la coopération transfrontalière. Mais les stratégies et opportunités de financement restent insuffisantes. On note également un manque de coordination entre les acteurs et une faible synergie entre les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les principaux constats suivants peuvent être faits :

- i) ***Libre circulation des personnes et des biens et migration*** : il est surtout constaté le non-respect des textes régionaux sur la libre circulation des biens et des personnes malgré tous les efforts d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs et la persistance des tracasseries routières et de la corruption. A cela il ajouter les problèmes de sécurité et les besoins de contrôle des migrations et des trafics illicites.
- ii) ***Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la coopération transfrontalière*** : le constat sur les initiatives transfrontalières est qu'il en existe plusieurs mais qui restent informels, très sectoriels et semblables d'un espace transfrontalier à un autre. Leur caractère éphémère et informel ne s'intégrant pas toujours dans des stratégies de développement territorial, ne favorise pas la mobilisation de financements ni leur durabilité et donc leur bénéfice en termes de création de richesses.

- iii) **Paix et sécurité** : la dégradation globale de la sécurité de la région (malgré une prise de conscience) impacte la stabilité des pays et inhibe les initiatives locales et le développement. L'insécurité dans les zones frontalières ne favorise pas des actions de développement durable ni l'attraction des services publics dans ces espaces créant ainsi des zones à risque élevé. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, très préoccupée par la situation sécuritaire dans la région à l'occasion de sa session extraordinaire sur le terrorisme, tenue le 14 septembre 2019 a réaffirmé « *son attachement à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la région* ».
- iv) **Agriculture, sécurité alimentaire, élevage (secteurs de production)** : un grand potentiel des espaces transfrontaliers dans divers secteurs économiques de production mais insuffisamment mis en valeur et disposant de faibles capacités et ressources de revalorisation et de modernisation. Ces contraintes s'ajoutent aux difficultés d'accès aux marchés et aux ressources financières. Par conséquent, il y a peu de création de richesses qui s'accompagnent d'un chômage des jeunes et d'une paupérisation de la population.
- v) **Infrastructures et équipements socioéconomiques de base (soutien aux secteurs de développement)** : insuffisance des investissements dans les secteurs socioéconomiques (santé, eau potable, éducation scolaire, formation professionnelle, énergie...) car les espaces frontaliers ont toujours été en marge des politiques nationales d'aménagement et de développement. En effet, la possibilité de perdre les investissements suite à un différend frontalier empêchait toute initiative. Même les marchés frontaliers (marchés de transit, de gros, de collecte) dont l'importance n'est plus à démontrer, ne sont pas aménagés. Les espaces ruraux restent déconnectés des villes et peu accessibles pourtant ce sont les espaces de production. Certains sont totalement enclavés en saison pluvieuse.
- vi) **Informations, Education, Communications (IEC), Culture et Sports** : la culture présente beaucoup d'atouts dans les espaces frontaliers surtout dans les espaces transfrontaliers pilotes où l'aire géographique coïncide avec une aire socioculturelle séculaire. Elle peut donc être utilisée pour renforcer les liens transfrontaliers et les relations de bon voisinage pour cultiver la paix. Ajouté à des actions sportives, de communication et d'information, ces domaines présentent des avantages pour créer des espaces intégrés où les populations frontalières vivent en harmonie. Des initiatives sont nombreuses dans ces domaines, mais nécessitent encore des appuis pour leur durabilité.
- vii) **Gestion des ressources naturelles partagées** : les espaces frontaliers présentent de grandes potentialités en matière de ressources naturelles partagées (faune, flore, foncier, eaux...) Ces ressources subissent de grandes pressions de part et d'autre et leur exploitation constitue souvent la première source de conflit transfrontalier.
- viii) **Renforcement de capacités des acteurs et coordination** : les acteurs intervenant dans la gestion des espaces frontaliers constituent le premier maillon de la mise en œuvre des stratégies de développement aussi bien nationales qu'internationales. Le renforcement de leurs capacités opérationnelles est un gage de succès des actions sur le terrain.

1 COHERENCE AVEC LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS REGIONAUX

Le PRACT s'inscrit dans les dispositions du traité révisé en matière de coopération multisectorielle de la CEDEAO (chapitre IV au chapitre VIII du traité révisé). Il traduit sur le plan local la mise en œuvre des priorités politiques de la CEDEAO pour ce qui concerne le protocole sur la libre circulation des personnes et des biens (Protocole A/SP.1/5/79 de Dakar du 25 mai 1979) et le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (A/SP1/12/01). En effet, les initiatives transfrontalières appuyées porteront sur plusieurs domaines relatifs à la sécurité, à la paix et la cohésion sociale, à la migration, à la sécurité alimentaire, à la délivrance des services de base (santé, éducation, eau potable), du commerce, etc.

Au niveau continental, le PRACT cadre parfaitement les objectifs et les recommandations du PFUA.

Au niveau régional, il faut noter qu'en 2014, la recrudescence des phénomènes d'insécurité dans la bande sahélo-saharienne a conduit à la mise en place d'une nouvelle organisation, le G5 Sahel regroupant cinq Etats sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) dont trois sont membre de la CEDEAO. Ses principales missions accordent une large priorité à la sécurité, à l'ancrage de la démocratie et à la participation des populations à la promotion des zones les moins développées dont les zones frontalières. Le PRACT s'articule avec les objectifs du G5 Sahel sur les pays de son espace et notamment dans la lutte contre l'insécurité, l'extrémisme violent et pour la stabilité en soutenant également les initiatives transfrontalières locales.

Le programme se base également sur les riches expériences de coopération transfrontalière entre le Nigéria et le Niger à travers la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération qui sont également les deux pays de la CEDEAO membre du Comité du Bassin du lac Tchad (CBLT) et engagés ensemble également dans la lutte contre « Boko Haram ».

Il s'agira également pour le programme de capitaliser les expériences acquises dans la lutte contre la prolifération des armes dans le cadre de la coopération entre les pays membres de l'Union du Fleuve Mano.

Dans l'espace UEMOA qui couvre 8 Etats membres de la CEDEAO, l'Acte additionnel N°03/2004 du 10 janvier 2004 portant adoption de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire de l'UEMOA qui prévoit d'« *organiser des programmes de coopération transfrontalière et intercommunale pour soutenir, renforcer et encourager la décentralisation et le développement local, avec adoption de cadres légaux pour le développement de la coopération décentralisée* » et le Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) dans le cadre du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) sont des instruments orientés vers la prise en compte des communautés frontalières et des collectivités territoriales dans les mécanismes de développement. Dans le cadre de ces soutiens, de nouvelles initiatives transfrontalières seront appuyées dans des espaces comme la zone transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger (zone de l'IIIRSahel) et la zone transfrontalière entre le Bénin et le Niger (zone Malanville- Gaya appelée Dendiganda) et dans la zone SKBo. Le PRACT est complémentaire avec les soutiens aux initiatives transfrontalières dans ces zones notamment dans la zone Bénin-Niger-Nigéria (Malanville-Gaya-Camba) qui intègre le Dendiganda et la zone Sikasso-Korhogo- Bobo Dioulasso.

Par ailleurs, le Programme de Facilitation du Transport et du Transit Routier (PRFTTR) et le Programme d'Aménagement Communautaire des Infrastructures de Transports

Routiers de l'UEMOA initiés depuis 2003 prévoient la construction de Postes de contrôle juxtaposés (PCJ) au niveau de certains corridors de l'espace communautaire dont les finalités sont de faciliter le passage des frontières, de préserver la qualité de l'environnement, d'assurer la sécurité des personnes et des biens au sein de l'Union, de faciliter, le commerce régional et le commerce international des Etats membres de l'Union et d'instaurer ainsi des conditions propices à une bonne croissance économique des Etats membres de l'Union. L'existence de ces programmes constitue un élément important de cohérence et de coordination avec le PRACT 2017-2021 en ce qui concerne la libre circulation et la facilitation des traversées des frontières et l'harmonisation des mécanismes et procédures de dédouanement.

Le PRACT de la CEDEAO s'accordera avec les différents programmes de l'UEMOA notamment sur les zones transfrontalières communes. Une articulation et une complémentarité seront recherchées notamment au niveau du soutien aux projets de développement économique transfrontaliers portés par les collectivités territoriales.

Le PRACT est également en cohérence avec le Plan de soutien des Nations Unies au Sahel dont la promotion de la coopération transfrontalière pour le développement et la stabilité est le premier objectif par ses huit objectifs prioritaires.

Enfin les actions du PRACT consolideront les actions du PIT au niveau de l'Union du fleuve Mano, de l'espace Sikasso-Korogho-Bobo-Dioulasso, des couloirs Katsina-Kano-Maradi et Kano-Jigawa- Zinder et l'espace Sénégal-Méridionale dont le bilan est succinctement présenté dans la section suivante.

3. LES ACQUIS ET LECONS APPRIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PIT

3.1. Les acquis

Plus de dix ans après l'adoption du PIT, le bilan peut être diversement apprécié. L'on note plusieurs opérations pilotes identifiées dont la mise en œuvre sur le terrain est engagée. Plusieurs activités vont être réalisées dans le domaine de la coopération transfrontalière avec l'appui de la CEDEAO.

En effet, de 2005 à 2016, l'espace CEDEAO a connu la mise en œuvre de plusieurs initiatives majeures de coopération transfrontalière dans les zones frontalières. Des quatre initiatives qui ont bénéficié des appuis de la CEDEAO dans le cadre du PIT, on peut tirer les leçons et les enseignements suivants :

- **L'initiative SKBo** : la coopération transfrontalière dans l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso appelée SKBo a été officiellement lancée sous l'égide du Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) de la CEDEAO avec l'appui du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), l'UEMOA, le Bureau OCHA et les différents États. L'intérêt des dynamiques locales entre populations frontalières a fait de cet espace géographique à fort potentiel agricole (bassin cotonnier et céréalière), un des premiers « pays frontières » à être promu comme tel. On retiendra aujourd'hui, essentiellement une forte mobilisation des acteurs locaux pour les initiatives transfrontalières dans cette zone et dans presque tous les domaines. Les leçons apprises montrent que certaines initiatives engagées ont toujours besoin d'accompagnement pour leur durabilité. Il s'agit notamment du soutien à un certain nombre de domaines transfrontaliers prioritaires comme la coopération entre les médias pour l'information et la communication (réseau des radios Kurumba), la lutte contre le trafic des enfants, la libre circulation transfrontalière des ambulances, la facilitation des fréquentations des services publics de part et d'autre de la frontière, l'élaboration d'un annuaire cartographique, des outils (guides) méthodologiques de coopération, la création d'un groupement d'intérêt économique transfrontalier consacrant un partenariat économique entre des coopératives agricoles et commerciales des trois pays (GIE BMCI). En vue de la formulation d'un projet transfrontalier spécifique à la zone, sur financement de la CEDEAO, une étude diagnostique des initiatives locales de coopération transfrontalière avait été conduite par l'ALG avec l'appui du BNETD.
- **L'initiative Sénégal-Méridionale** : les thématiques de gestion partagée des ressources naturelles dans les espaces transfrontaliers, le développement économique, la libre circulation des personnes et des biens, la prévention des conflits par la promotion des échanges socioculturels ont été au cœur des initiatives portées par les acteurs dans cette zone. Celle-ci pose la problématique d'intégration des économies des trois composantes de la Sénégal-Méridionale (Gambie, Sénégal, Guinée-Bissau), en dépit des complémentarités de leurs systèmes de production et des ressources naturelles abondantes. Plusieurs acteurs ont contribué à la formalisation des appuis à la coopération entre acteurs locaux. Il s'agit notamment de l'ONG Enda Diapol, du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, de l'OCDE, de la GTZ/ProCas et des ONG et associations locales.
- **La zone Katsina-Kano-Maradi** : la problématique transfrontalière s'articule ici autour du lien entre marchés (marchés d'approvisionnement local, marchés de transit ou frontaliers) et sur les échanges commerciaux de céréales, de bétail autour de l'enjeu de sécurité alimentaire et de produits manufacturiers. Dans un contexte de crise alimentaire, ces échanges deviennent très importants et alimentent les marchés transfrontaliers tout en constituant des stocks de sécurité. Ainsi les problématiques

de transport transfrontalier, de plateformes logistiques, d'entreposage et d'infrastructures marchandes sont des enjeux d'aménagement transfrontalier de cet espace.

L'enjeu de la coopération transfrontalière ici est de mettre en place une plateforme de dialogue et de collaboration entre les acteurs privés autour de la facilitation des échanges de produits alimentaires et manufacturiers à travers l'information sur les marchés, la libre circulation transfrontalière des marchandises et des capitaux. La problématique nouvelle de la lutte contre le terrorisme (« Boko Haram ») est à prendre en compte également.

- **L'initiative de l'Union du Fleuve Mano (UFM)** : les actions transfrontalières dans cette zone reposent sur les enjeux de sécurité dans les communautés frontalières de l'UFM. En effet, les instabilités qu'ont connu les quatre pays de l'UFM (Guinée, Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) ont entraîné une forte circulation d'armes et de stupéfiants ; ce qui pose des enjeux de gestion de la sécurité et de la paix post conflits, de réconciliation et de contrôle des armes légères et lourdes notamment en travaillant avec les communautés locales frontalières.

De ces initiatives, on retient que malgré leur fragilité, les zones frontalières sont les lignes de front de l'intégration régionale et des espaces privilégiés de l'intégration des peuples. Ainsi dans ces espaces plusieurs acteurs sont mobilisés pour renforcer les relations transfrontalières et les complémentarités spatiales, économiques et culturelles. Cependant ces acteurs porteurs de projets dans divers domaines du développement manquent de moyens techniques, financiers. Il est à retenir aussi que les gouvernements de la région se s'engagent davantage dans la coopération transfrontalière et celle-ci est intégrée dans la stratégie des partenaires régionaux et de plusieurs acteurs et organisations internationales. La principale leçon apprise est que ces initiatives méritent un appui continu dans le renforcement des dynamiques transfrontalières et une coordination des interventions des partenaires devenus nombreux.

De ces expériences, plusieurs nouvelles problématiques naissent.

3.2. Problématiques majeures découlant des expériences pilotes du PIT

Des analyses diagnostiques effectuées dans les espaces pilotes, il se dégage les problèmes majeurs ci-après au sein des espaces transfrontaliers :

- insécurité et conflits dans les zones transfrontalières ;
- faible niveau de synergie formelle et de coopération entre les administrations publiques opérant de part et d'autre des frontières ;
- insuffisance des ressources financières pour financer les initiatives de coopération transfrontalière ;
- faible niveau de connaissance sur les dynamiques de coopération transfrontalière au niveau de tous les acteurs ;
- faible niveau de fonctionnement et de coordination des cadres de concertation existants ;
- prédominance de la corruption et de la contrebande limitant la fluidité des échanges commerciaux ;
- faible capacité des collectivités territoriales/locales dans la conduite des initiatives transfrontalières ;
- faible niveau de prise en compte des initiatives transfrontalières dans les priorités des programmes et budgets nationaux et communaux.

De ce qui ressort de la situation des quatre expériences pilotes conduites, trois problématiques principales résument ces obstacles et restent d'actualité. La première est relative au besoin de soutenir le développement des initiatives multisectorielles pour la création de richesses et la réduction de la pauvreté à laquelle sont exposés les acteurs des zones transfrontalières.

La deuxième problématique est la nécessité de remédier à l'insuffisance de gestion des connaissances et spécifiquement l'insuffisance d'informations, de communication, de formation, de sensibilisation et de recherche sur la dynamique des phénomènes transfrontaliers. Enfin la troisième est l'importance de renforcer les capacités opérationnelles des structures locales et des cadres de coordination et de gouvernance transfrontaliers existants.

Le PRACT se base sur cette analyse et construit un axe d'intervention qui tire leçon de ces expériences pilotes tout en se situant dans l'avenir avec la prise en compte des nouveaux enjeux.

4. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le PRACT 2021-2025 s'inscrit dans le cadre du Traité révisé de la CEDEAO, du Protocole de la libre circulation et de la Vision 2020 de la CEDEAO consistant à passer « *De la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples* ». Il contribue aussi à la réalisation de la mission de la Direction Libre circulation portant sur la promotion de la libre circulation, le développement des initiatives de coopération transfrontalière y compris la promotion de la migration régulière.

4.1. Objectifs et résultats attendus du PRACT

4.1.1. Les objectifs

L'objectif général du PRACT est **de contribuer au renforcement de la coopération transfrontalière entre les acteurs locaux et les Etats en vue d'accélérer l'intégration régionale par le bas dans l'espace CEDEAO.**

Les objectifs spécifiques sont :

- *Renforcer la coopération transfrontalière et susciter les actions conjointes de planification et de développement ;*
- *Développer les connaissances par la formation, l'information, la sensibilisation, la communication sur les dynamiques de coopération transfrontalière pour la promotion et la consolidation de la paix, la stabilité et le développement ;*
- *Appuyer les actions en matière de gestion de la migration, la libre circulation et la sécurité régionale ;*
- *Soutenir la mise en œuvre des initiatives de développement socioéconomique / les projets de développement des communautés locales.*

4.1.2. Les Résultats attendus du programme

A l'horizon 2024, les résultats attendus du programme sont formulés par objectif spécifique dans le tableau suivant.

Tableau 1: Résultats attendus du programme

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Renforcer la coopération transfrontalière et susciter les actions conjointes de planification et de développement	<p>R1 : Les Etats et acteurs locaux (Collectivités territoriales, Autorités administratives, acteurs non étatiques) sont organisés, planifient et mettent conjointement en œuvre des projets ;</p> <p>R2 : des projets transfrontaliers dans les zones d'intervention sont identifiés, réalisés, opérationnels, suivis et capitalisés ;</p> <p>R3 : Des initiatives de coopération transfrontalière sont identifiées et développées dans les zones transfrontalières et intègrent la gestion des frontières, les systèmes d'alerte précoces et de prévention des crises et les catastrophes.... (Au moins quatre) ;</p> <p>R4 : Des instruments juridiques d'encadrement de la coopération transfrontalière pour faciliter la planification et la mise en œuvre d'actions conjointes sont élaborés et adoptés par les Etats et la CEDEAO ;</p> <p>R5 : les Etats bénéficient d'appuis techniques et financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques/Stratégies nationales frontalières et le renforcement des cadres institutionnels nationaux.</p>

<p>Développer les connaissances par la formation, l'information, la sensibilisation, la communication et le renforcement des capacités sur les dynamiques de coopération transfrontalière pour la promotion et la consolidation de la paix, la stabilité et le développement</p>	<p>R6 : les informations sur les initiatives et dynamiques de coopération transfrontalière ainsi que les connaissances et les bonnes pratiques dans ces domaines sont centralisées, capitalisées et mises à la disposition des acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux.</p> <p>R7 : les actions de sensibilisation, de formation et de communication sur la sécurité, le développement et la prévention des conflits au profit des communautés locales vivant dans les espaces transfrontaliers de la CEDEAO sont réalisées</p> <p>R8 : la CEDEAO coopère et appuie les universités et les instituts de recherche qui mènent des travaux sur les thématiques de coopération transfrontière et les intègre dans les publications scientifiques ;</p> <p>R9 : Des actions de prévention des conflits locaux sont réalisées à travers la promotion d'investissements structurants, les fora et la diplomatie préventive locale en vue de la promotion et la consolidation de la paix, la stabilité et le développement.</p>
<p>Appuyer les actions en matière de gestion de la migration, la libre circulation et la sécurité régionale</p>	<p>R10 : Des dispositifs locaux de prévention contre la migration irrégulière, les tracasseries aux frontières et la criminalité transfrontalière sont mis en place entre les communautés locales frontalières et les services de proximité (services de sécurité, autorités administratives, élus locaux et OSC) ;</p> <p>R11 : des mécanismes d'autonomisation des jeunes et des femmes sont mis en place et des mesures d'appui aux migrants de retour en situation de vulnérabilité sont prises pour leur réintégration dans le tissu économique ;</p> <p>R12 : Les services de sécurité sont formés et respectent les droits des migrants et des populations mobiles aux frontières ;</p> <p>R13 : des dispositifs d'échange de renseignement et de données sont promus et mis en place sur la criminalité transfrontalière ;</p> <p>R14 : des actions d'identification, d'encadrement et d'autonomisation des femmes du commerce informel transfrontalier sont réalisées.</p> <p>R15 : les services de sécurité, les autorités administratives locales et les communautés frontalières sont sensibilisés sur l'importance des documents de voyages, les pièces d'état civil et sur les textes de la libre circulation des personnes et des biens ;</p> <p>R16 : Des cadres de dialogue transfrontalier sur la migration et la criminalité transfrontalière sont mis en place et opérationnels.</p>
<p>Soutenir la mise en œuvre des initiatives de développement socioéconomique / les projets de développement des communautés locales</p>	<p>R17 : Des ressources prévues pour le développement de la coopération transfrontalière sont mobilisées et mises à la disposition des acteurs pour la réalisation des initiatives et projets de développement.</p>

4.2. Domaines ciblés par le programme

Les dix-sept (17) résultats attendus affectent huit (8) principaux domaines liés directement à la coopération transfrontalière et articulés autour de la paix, de la sécurité et du développement.

1. La gouvernance transfrontalière :

La gouvernance transfrontalière indexe le développement institutionnel des espaces transfrontaliers de la CEDEAO à travers la consolidation de la concertation pluri acteurs et le renforcement des compétences des acteurs territoriaux. Dans ce contexte, elle Intègre le renforcement des cadres institutionnels et juridiques de la coopération transfrontalière par la ratification des conventions supranationales, panafricaines ou régionales et la mise en cohérence des structures de gestion des frontières. La revue des politiques et stratégies nationales de gestion des frontières ainsi que la formalisation des cadres de coordination et de concertation en matière de gouvernance transfrontalière devront également au cœur des actions du programme.

Elle traduit les dispositions permettant la promotion de cadres juridiques et institutionnels pour la fonctionnalité opérationnelle des espaces frontaliers. Ceci implique forcément le renforcement des capacités des acteurs aussi bien étatiques que locaux qui constituent la cheville ouvrière de la mise en œuvre du PRACT. Le renforcement de leurs capacités managériales et de gouvernance/coordination est capital pour la réalisation d'infrastructures et d'équipements socio-économiques de base propices la stabilisation des zones frontalières à travers l'amélioration des conditions de vie des populations frontalières.

2. La paix et la sécurité :

Les questions de paix et de sécurité dans les zones frontalières ont toujours constitué une préoccupation majeure de la CEDEAO et de ses Etats membres. A niveau de la CEDEAO, la question est régie par un protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Outre les mécanismes communautaires spécifiques dédiés aux questions de paix et de sécurité tant au plan bilatéral que régional, les accords généraux prennent toujours en compte des aspects paix et sécurité. Au niveau des Etats membres, que ce soit à l'interne ou au plan bilatéral, de nombreux instruments sont conclus pour régir les questions de paix et de sécurité. En dépit de tous ces dispositifs, l'on note une dégradation progressive de la sécurité dans l'espace CEDEAO. Cet espace est agité par un certain nombre de phénomènes comme la persistance des conflits communautaires liés à la gestion des ressources naturelles, aux guerres et aux trafics illicites et la criminalité transfrontalière organisée. En conséquence, le programme devra mettre un accent particulier sur le soutien aux coopérations bilatérales et transfrontalières pour davantage de prévention et intensifier la lutte contre la criminalité organisée, notamment la traite illicite des êtres humains, la contrebande d'armes à feu ou toute autre forme de trafic illicite. Il s'agit aussi de cette coopération étroite au niveau local et régional entre les organismes chargés de faire respecter la loi des deux côtés des frontières.

La consolidation du maillage sécuritaire pour le renforcement de la sécurité des zones transfrontalières et la facilitation de la libre circulation des biens et des personnes sont à mettre au cœur des questions de paix et de sécurité dans l'espace CEDEAO. A ce titre, ce domaine touche fortement la coopération entre les forces de défense et de sécurité dans la gestion coordonnée des patrouilles, le renforcement des systèmes de collectes des renseignements et le partage des informations pour la sécurité dans les zones frontalières en réponse aux stratégies d'envahissement des organisations terroristes installées dans certaines zones frontalières, profitant de la porosité des frontières.

3. La migration :

La sous-région ouest africaine connaît une explosion du flux migratoire. Depuis, le phénomène migratoire a engendré des crimes de traite des personnes et de trafic de migrant qui sont devenues des préoccupations majeures pour la CEDEAO. C'est pourquoi la gestion des frontières fait une large place à la gestion des flux migratoires et à la traite des personnes aux frontières au regard des textes de la politique migratoire et de la libre circulation des personnes et des biens de la CEDEAO.

A cet égard, le défi des fonctions de filtre, de contrôle et de protections des frontières est d'assurer le contrôle et la surveillance sans être des obstacles à la libre circulation des personnes et des biens déjà établie dans l'espace CEDEAO.

4. Le commerce informel transfrontalier et la libre circulation :

Le commerce est synonyme d'interactions et d'échanges tandis que la frontière est par nature barrière aux mouvements transfrontaliers. Les potentiels économiques des zones frontalières de la CEDEAO en font des espaces marchands où les populations frontalières, notamment les femmes et les jeunes affichent un dynamisme commercial inédit. Il ressort des analyses que le volume des échanges non enregistrés dans les espaces transfrontaliers est aussi important que celui des échanges officiellement déclarés. Ce volume ne cesse d'augmenter d'autant que le commerce informel est devenu la réponse aux longues procédures, aux diverses réglementations complexes et à la corruption qui poussent les acteurs vers l'informel ou à y rester. La promotion commerce transfrontalier passe par un accompagnement des acteurs à s'inscrire dans le cadre formel du commerce. Cela va de pair avec la promotion du Protocole de la Libre circulation des personnes et des biens. Ainsi, le programme Régional d'Appui à la coopération transfrontalière contribuera à appuyer la régulation du commerce informel transfrontalier dans l'espace CEDEAO

5. L'emploi des jeunes et autonomisation des femmes :

La question de la jeunesse est une préoccupation constante dans tous les pays membres de la CEDEAO. Dans les pays de l'espace CEDEAO, cette tranche d'âge environnant les 19 % de la population est confrontée aux difficultés de l'éducation, et de l'emploi qui ouvrent la porte aux frustrations, au radicalisme et à la violence. Avec les NTC, les pouvoirs publics sont de plus en plus interpellés sur cette épineuse question de la jeunesse. Un défi majeur du PRACT est de prendre en compte cette jeunesse en contribuant à la facilitation de l'accès à l'emploi et au renforcement des capacités à éduquer les jeunes et à l'aide d'une implication effective de l'initiative privée.

6. La Santé :

L'offre de santé figure au nombre des défis majeurs dans les périphéries nationales où l'accès aux services sociaux de base est une préoccupation partagée pour les populations frontalières. Ce facteur de fragilisation de la santé des populations frontalières qui s'explique par l'absence d'infrastructures de services de base notamment les infrastructures sanitaires est à la base du taux remarquable de mortalité surtout infantile. Ce constat impose de faire de la santé des populations frontalières une préoccupation majeure en élevant le niveau des investissements dans le domaine de la santé à travers les différentes initiatives régionales et sous régionales.

7. Le Changements climatiques, l'agriculture, et gestion des ressources naturelles partagées :

Les Changements climatiques et les comportements humains sont à la base de la dégradation des ressources naturelles et ont entraîné un changement dans les habitudes de production dans les domaines de l'agriculture, le pastoralisme, l'exploitation minière etc. Il s'en suit un mouvement de populations à la recherche soit de terres arables arrosées ou de pâturages et de nouveaux sites miniers. Ceci n'est pas sans conséquence sur l'environnement d'où l'impératif de mener des actions de protection et de gestion à travers le développement d'activités autour des ressources naturelles et partagées, des bassins fluviaux transfrontaliers, le renforcement des mécanismes institutionnels et juridiques et la mise en place de cadres de concertation sur la gestion concertée des ressources partagées et la prévention des conflits liés à l'exploitation de ces ressources

8. Le renforcement du cadre institutionnel et juridique de la coopération transfrontalière :

La ratification des conventions supranationales, panafricaine ou régionales, l'incitation à la mise en place de structures de gestion des frontières, la révision des cadres juridiques nationales, la formalisation des cadres de concertation sont entre autres des exemples qui relèvent de ce domaine.

4.3. Axes d'Intervention du programme

Le PRACT sera mis en œuvre selon trois axes d'intervention en réponse aux objectifs stratégiques recherchés. Chaque axe d'intervention constitue ainsi une composante de mise en œuvre contribuant à l'objectif général et décliné en actions. Chaque composante permet d'atteindre un certain nombre de résultats déterminés. Les trois composantes du PRACT sont :

4.3.1. Composante 1 : développement des initiatives de coopération transfrontalière

Cette composante vise l'objectif spécifique de « *Contribuer au développement des initiatives de coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO* » en lien avec le renforcement de la sécurité, de la paix, de la stabilité et du développement socio-économique des espaces transfrontaliers.

Elle porte sur l'appui au renforcement et à la réalisation des projets transfrontaliers multisectoriels et multi acteurs dans les zones transfrontalières d'intervention. A travers le PRACT, la CEDEAO continuera son soutien aux initiatives déjà existantes notamment dans les quatre espaces transfrontaliers pilotes. Elle appuiera ainsi à la formulation de projets transfrontaliers finançables. La CEDEAO travaillera à faciliter l'émergence de nouvelles initiatives sur d'autres espaces transfrontaliers portant sur des secteurs prioritaires tels que:

- la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
- l'agriculture, le pastoralisme et la sécurité alimentaire ;
- la gestion des ressources naturelles et environnementales partagées ;
- la culture ;
- l'offre d'infrastructures socioéconomiques, commerciales, de transport, de services et la facilitation de leur accès de part et d'autre des frontières ;
- la coopération sanitaire et la lutte contre les maladies épidémiques, endémiques et pandémiques ;

- la lutte contre l'insécurité transfrontalière, les réseaux terroristes et les réseaux illicites (trafic d'armes, des stupéfiants, narcotrafiants,) ;
- etc.

Dans cette composante, la CEDEAO travaillera également à l'amélioration du cadre juridique permettant de faciliter la coopération transfrontalière. Des directives ou d'autres outils juridiques seront élaborés et soumis à l'adoption des Etats tout comme la CEDEAO appuiera la mise en œuvre des outils existants. Il s'agit en l'occurrence d'inciter les Etats à la ratification de la « Convention de Niamey » adoptée le 27 juin 2014 par les Chefs d'Etats et de Gouvernements à Malabo et aussi la mise en œuvre des Accords-cadres bilatéraux portant sur la coopération transfrontalière. L'Accord-cadre entre le Mali et le Burkina Faso sur la coopération transfrontalière du 7 juin 2016 peut servir d'exemple de mécanismes juridiques à répliquer sur d'autres frontières.

4.3.2. Composante 2 : Gestion des connaissances sur les problématiques transfrontalières

L'objectif spécifique poursuivi par cette composante est : « *développer les connaissances, l'éducation, l'information, la sensibilisation, la communication et le renforcement de capacités sur les dynamiques de coopération transfrontalière.* »

Il s'agit d'une composante opérationnelle et transversale à toutes les activités du PRACT. Elle porte sur la collecte, la centralisation et la diffusion des informations relatives à la gestion des frontières, à l'état des connaissances sur les enjeux et dynamiques de coopération transfrontalière, à la capitalisation des initiatives transfrontalières et à la promotion des actions de recherche sur ces sujets y compris les migrations, la libre circulation des biens et des personnes. Parallèlement, à travers le PRACT, la CEDEAO pourra appuyer des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation spécifiques destinées aux acteurs et aux populations frontalières souvent marginalisées par le fait de leur éloignement ou par le fait de leurs activités et cultures comme les populations pastorales, les transhumants et les migrants.

En outre, à travers cette composante, la CEDEAO mettra en place une veille informationnelle dans l'objectif de rechercher et diffuser toute information événementielle susceptible d'intéresser les acteurs de la coopération transfrontalière et de la gestion des frontières.

Ces actions porteront par exemple sur l'appui aux initiatives d'échanges culturels, la dynamisation des réseaux de médias pour la production d'informations transfrontalières (radios, presses écrites) et des sensibilisations diverses.

4.3.3. Composante 3 : coordination, partenariat, réseautage et appuis institutionnels

L'objectif spécifique recherché est : *faciliter le partenariat multi-acteurs, la coordination entre les différents acteurs aux différentes échelles et l'appui aux mécanismes institutionnels nationaux de promotion de la coopération transfrontalière* ».

Dans un premier temps, au sein de la CEDEAO elle-même, le département en charge de la mise en œuvre du PRACT recherchera une synergie avec les autres départements pour ce qui concerne les domaines communs. Il s'agit par exemple des départements en charge de la paix et sécurité, l'éducation/culture l'agriculture/élevage, des infrastructures, de l'eau, etc.

Dans un deuxième temps, la mise en œuvre du PRACT se fera par une coordination et un partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine. En effet depuis quelques années le thème de la coopération transfrontalière est devenu central dans les préoccupations locales, nationales et internationales. Plusieurs organisations régionales en Afrique de l'Ouest comme l'UEMOA, l'UFM, le CILSS, l'ALG, le G5Sahel disposent de

projets transfrontaliers même si certains portent sur des secteurs précis différents des secteurs d'intervention de la CEDEAO. Ces organisations et les acteurs locaux et nationaux sont aussi soutenus par des partenaires internationaux comme la GIZ, l'UE, le PNUD, l'UNCDF, l'OIM, la Coopération suisse, danoise, française, etc. Tous ces partenaires ont, par conséquent, fait de la coopération transfrontalière un domaine d'intervention. Pour l'efficacité du PRACT, la synergie et la complémentarité seront recherchées avec ces multiples partenaires. Le tableau d'analyse des parties prenantes présente ces acteurs ainsi que leur rôle et interactions dans la réalisation du PRACT.

Dans ce sens, l'appui aux Etats et aux dispositifs institutionnels nationaux pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques frontalières est un axe majeur de cette composante. Ce dernier permet de renforcer la coordination et le partenariat entre les Etats et les autres acteurs.

Les trois composantes du PRACT visent chacune un effet escompté contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif global du programme. La chaîne des résultats et le cadre logique présentent ces différentes relations entre l'impact, les effets et les résultats opérationnels du PRACT.

5. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Le PRACT est un programme centré principalement sur la promotion et la multiplication des initiatives transfrontalières, la mobilisation des ressources et le renforcement du cadre institutionnel pour leur réalisation. Par conséquent sa logique d'intervention s'appuie sur trois piliers :

- Le premier pilier est le **renforcement de la coordination et du partenariat** d'une part, entre la CEDEAO et les autres acteurs régionaux, internationaux et PTF ; d'autre part, entre les organisations locales, nationales et régionales présentes dans les espaces de coopération comme la Séné­gambie, la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération, l'UFM, etc.
- Le deuxième pilier est **l'amélioration de l'environnement de la coopération transfrontalière** par la mise à disposition des connaissances, des informations, des mécanismes institutionnels et juridiques afin que les initiatives et projets transfrontaliers puissent bénéficier d'un contexte favorable.
- Le troisième pilier du PRACT **est l'appui direct** accordé par le département en charge du programme aux acteurs locaux et nationaux porteurs de projets transfrontaliers dans les espaces transfrontaliers. Cet appui direct consiste d'abord en des appuis et assistance techniques à l'identification d'espaces pertinents de coopération transfrontalière, à la formulation et à la réalisation des projets transfrontaliers ainsi qu'au renforcement de capacités des acteurs. Ensuite, il s'agit de financement/subvention directs de projets/initiatives.

5.1. Chaîne des résultats

Le schéma suivant présente la logique d'atteinte des résultats par composante. Il se décline à trois niveaux de résultat.

- 1- L'impact du programme ;
- 2- Les effets produits par chaque composante ;
- 3- Les résultats immédiats ou extrants obtenus par l'exécution des activités de chaque objectif spécifique.

Figure 1: Chaîne des résultats du PRACT : *Contribuer au renforcement de la coopération transfrontalière entre les acteurs locaux et les Etats en vue d'accélérer l'intégration régionale par le bas dans l'espace CEDEAO*

L'IMPACT	<i>Les zones frontalières ouest africaines sont des espaces de paix, de sécurité et de développement de la coopération de proximité pour accélérer l'intégration de proximité au sein de la CEDEAO</i>			
LES EFFETS ATTENDUS	<u>Effet 1</u> : Renforcer la coopération transfrontalière et susciter les actions conjointes de planification et de développement	<u>Effet 2</u> : Développer les connaissances par la formation, l'information, la sensibilisation, la communication et le renforcement des capacités sur les dynamiques de coopération transfrontalière pour la promotion et à la consolidation de la paix, la stabilité et le développement	<u>Effet3</u> : Appuyer les actions en matière de gestion de la migration, la libre circulation et la sécurité régionale	<u>Effet 4</u> : Soutenir la mise en œuvre des initiatives de développement socioéconomique, les projets de développement des communautés locales.
LES RESULTATS, PRODUITS OU INTRANTS	<p>R1 : Les Etats et acteurs locaux (Collectivités territoriales, Autorités administratives, acteurs non étatiques) sont organisés, planifient et mettent conjointement en œuvre des projets ;</p> <p>R2 : des projets transfrontaliers dans les zones d'intervention sont identifiés, réalisés, opérationnels, suivis et capitalisés ;</p> <p>R3 : Des initiatives de coopération transfrontalière sont identifiées et développées dans les zones transfrontalières et intègrent la gestion des frontières, les systèmes d'alerte précoces et de prévention des crises et les catastrophes.... (Au moins quatre) ;</p> <p>R4 : Des instruments juridiques d'encadrement de la coopération transfrontalière pour faciliter la planification et la mise en œuvre d'actions conjointes sont élaborés et adoptés par les Etats et la CEDEAO ;</p> <p>R5 : les Etats bénéficient d'appuis techniques et financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques/Stratégies nationales frontalières et le renforcement des cadres institutionnels nationaux.</p>	<p>R6 : les informations sur les initiatives et dynamiques de CT ainsi que les connaissances et les bonnes pratiques dans ces domaines sont centralisées, capitalisées et mises à la disposition des acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux</p> <p>R7 : les actions de sensibilisation, d'information, de formation et de communication sur la sécurité, le développement et la prévention des conflits au profit des communautés locales vivants dans les espaces transfrontaliers de la CEDEAO sont réalisées</p> <p>R8 : La CEDEAO coopère et appuie les universités et les instituts de recherche qui mènent des travaux sur les thématiques de coopération transfrontière et les intègrent dans les publications scientifiques</p> <p>R9 : Des actions de prévention des conflits locaux sont réalisées à travers la promotion d'investissements structurants, les fora et la diplomatie préventive locale en vue de la promotion et la consolidation de la paix, la stabilité et le développement</p>	<p>R10 : Des dispositifs locaux de prévention contre la migration irrégulière, les tracasseries aux frontières et la criminalité transfrontalière sont mis en place entre les communautés locales frontalières et les services de proximité (services de sécurité, autorités administratives, élus locaux et OSC) ;</p> <p>R11 : des mécanismes d'autonomisation des jeunes et des femmes sont mis en place et des mesures d'appui aux migrants de retour en situation de vulnérabilité sont prises pour leur réintégration dans le tissu économique ;</p> <p>R12 : Les services de sécurité sont formés et respectent les droits des migrants et des populations mobiles aux frontières ;</p> <p>R13 : des dispositifs d'échange de renseignement et de données sont promus et mis en place sur la criminalité transfrontalière ;</p> <p>R14 : des actions d'identification, d'encadrement et d'autonomisation des femmes du commerce informel transfrontalier sont réalisées.</p> <p>R15 : les services de sécurité, les autorités administratives locales et les communautés frontalières sont sensibilisés sur l'importance des documents de voyages, les pièces d'Etat Civil et sur les textes de la libre circulation des personnes et des biens ;</p> <p>R16 : Des cadres de dialogue transfrontalier sur la migration et la criminalité transfrontalière sont mis en place et opérationnels.</p>	<p>R17 : Des ressources prévues pour le développement de la coopération transfrontalière sont mobilisées et mises à la disposition des acteurs pour la réalisation des initiatives et projets de développement.</p>
LES COMPOSANTES	Développement des initiatives de coopération transfrontalière	Gestion des connaissances sur les problématiques transfrontalières	Coordination, partenariat, réseautage et appuis institutionnels	FINANCEMENT

5.2. Cadre logique

Tableau 2 : Cadre logique du PRACT

Logique d'intervention Hiérarchie des objectifs	Indicateurs clés	Sources des données Moyens de vérifications	Hypothèses de réalisation
Impact (objectif général)	Indicateurs d'impact		
<i>Les espaces transfrontaliers de la CEDEAO sont des espaces où les populations ne souffrent plus de la barrière frontalière du point de vue social, sécuritaire et économique.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des tracasseries routières aux frontières - Baisse des attaques criminelles dans les zones frontalières - Intensification des échanges économiques, commerciaux et socio culturels transfrontaliers ; - Amélioration du taux d'accès aux infrastructures socioéconomiques de base dans les zones frontalières 	Sources : <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques des services déconcentrés de l'Etat - Rapport d'enquêtes /sondages réalisés sur les tracasseries policières - Rapport d'enquêtes/études sur la perception des populations frontalières vis-à-vis de la frontière - Sources : statistiques régionales de la CEDEAO et des services étatiques sur la variation des échanges commerciaux et économiques entre les pays de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> - Les services frontaliers de contrôle aux postes frontaliers sont informés, sensibilisés et formés ; - La présence des services de sécurité est effective dans les zones frontalières ; - Les marchés et foires frontaliers sont fréquentés ; - Un nombre important d'équipements marchands existe dans les zones frontalières
Outcomes (effets)	Indicateurs d'effets		
Outcome 1 : Des initiatives et projets de coopération transfrontalière ont été réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10% des populations de chaque zone transfrontalière ciblée par le programme sont bénéficiaires des produits du PRACT - Les cadres de concertations transfrontalières dans les espaces pertinents d'intervention sont fonctionnels. Des plans d'actions sont produits. - Des conventions de financement de projets transfrontaliers sont signées - Nombres de projets concrets de développement socioéconomiques 	Sources : CEDEAO (PRACT) : Site web du programme, centre de ressources, directions en charge de la CT, Rapport d'activités : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation des projets financés - Compte rendu des réunions - Documents de plans d'actions zonaux. - Liste et nombre des conventions de financements signés 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de tensions socio politiques, ni conflictuelles entre les populations frontalières - Il existe un sentiment d'appartenance à un espace commun transfrontalier et les populations sont intéressées à développer ensemble cet espace - Les frontières sont franchies librement (frontières ouvertes) - La libre circulation des personnes et des biens est effective.

Logique d'intervention Hiérarchie des objectifs	Indicateurs clés	Sources des données Moyens de vérifications	Hypothèses de réalisation
	réalisés dans les espaces transfrontaliers ciblés.		
Outcome 2 : La population de la zone CEDEAO dispose d'informations et de connaissances sur les problématiques frontalières	<ul style="list-style-type: none"> - Un répertoire des initiatives transfrontalières - Une banque de données sur la migration, le passage des frontières, les échanges commerciaux transfrontaliers - Des rapports de recherches sur des thématiques frontalières - Nombres d'actions d'éducation, de sensibilisation et de formations conduites avec l'appui du PRACT - Trois guides méthodologiques développés, capitalisés et disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Sources : CEDEAO (PRACT) : <ul style="list-style-type: none"> o Site web du programme, centre de ressources, o Direction en charge de la CT : rapport d'activités - Sources : Site web d'autres institutions (PFUA, CSAO/OCDE, MOT, UEMOA...) - Sites web de partenaires techniques et financiers du PRACT : GIZ 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations et en particulier les acteurs transfrontaliers sont intéressés par la coopération transfrontalière - les populations souhaitent s'informer sur les initiatives transfrontalières et participer aux actions.
Outcome 3 : les acteurs régionaux, nationaux et locaux impliqués dans la Coopération Transfrontalière disposent d'accompagnements et d'appuis institutionnels.	<ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie des acteurs impliqués dans la coopération transfrontalière est mise en place et périodiquement mise à jour. - Au moins 50% des acteurs régionaux, internationaux et nationaux participent aux échanges et à la coordination régionale sur les projets transfrontaliers - Au moins 50% des pays disposant de politiques nationales frontalières sont appuyés dans leur mise en œuvre 	<p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CEDEAO (PRACT) : <ul style="list-style-type: none"> o Site Web de la CEDEAO o Site web du programme, centre de ressources, o Direction en charge de la CT : rapport d'activités - Directions en charge des frontières dans les Etats : rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique et l'intérêt des Etats membres - Bonne volonté, intérêt et disponibilité et disposition des acteurs et des partenaires à participer à la plateforme d'échange et à échanger les informations avec la CEDEAO - Intérêt et volonté politique des Etats à participer aux échanges
Outputs (résultats, produits directs attendus)	Indicateurs de résultats		
<p>Pour l'outcome 1</p> <p>R1 : Les Etats et acteurs locaux (Collectivités territoriales, Autorités administratives, acteurs non étatiques) sont organisés,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 50 % des initiatives identifiées bénéficient d'accompagnement pour leur montage 	<p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sites web des acteurs bénéficiaires et des partenaires - Plaquettes d'informations, document de communication produites dans le cadre 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique dans les Etats - Bonne volonté des autorités locales et nationales à

Logique d'intervention Hiérarchie des objectifs	Indicateurs clés	Sources des données Moyens de vérifications	Hypothèses de réalisation
<p>planifient et mettent conjointement en œuvre des projets</p> <p>R2 : des projets transfrontaliers dans les zones d'intervention sont identifiés, réalisés, opérationnels, suivis et capitalisés</p> <p>R3 : Des initiatives de coopération transfrontalière sont identifiées et développées dans les zones transfrontalières et intègrent la gestion des frontières, les systèmes d'alerte précoces et de prévention des crises et les catastrophes.... (Au moins quatre)</p> <p>R4 : Des instruments juridiques d'encadrement de la coopération transfrontalière pour faciliter la planification et la mise en œuvre d'actions conjointes sont élaborés et adoptés par les Etats et la CEDEAO</p> <p>R5 : les Etats bénéficient d'appuis techniques et financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques/Stratégies nationales frontalières et le renforcement des cadres institutionnels nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 80 % des Etats membres sont engagés dans des projets et bénéficient d'appui de la CEDEAO et 50% des Etats disposant de politique frontalière sont appuyés - Nombre d'infrastructures de base réalisées dans les zones frontalières - Les 50% des Etats disposant de politique, stratégie et/ou programme de gestion des frontières sont dotés d'un cadre institutionnel adéquat pour sa mise en œuvre - Les 50% des Etats sont liés par des accord-cadres de coopération transfrontalière - Nombre de conventions de coopération transfrontalière conclues. - Existence d'appuis financiers et institutionnels aux Etats pour le renforcement des cadres institutionnels - Existence et fonctionnement d'un mécanisme d'échange et de coordination régionale - Nombre de réunions tenues par les structures de coordination locale et les cadres de concertation locales - Nombre de projets transfrontaliers identifiés et financés par espace d'intervention 	<p>de la réalisation du programme Directions en charge des frontières dans les Etats : rapports d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sites web des acteurs bénéficiaires et des partenaires - Plaquettes d'informations, document de communication produites dans le cadre de la réalisation du programme Directions en charge des frontières dans les Etats : rapports d'activités 	<p>appliquer les décisions régionales (directives, conventions régionales) et les règles régionales de libre circulation des biens et des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne volonté, intérêt et disponibilité et disposition des acteurs régionaux et des partenaires à participer à la plateforme et à échanger les informations avec la CEDEAO - Bonne volonté des Etats à mettre en place des cadres juridiques et institutionnels de promotion de la coopération transfrontalière - Les acteurs locaux acceptent de mettre en place les structures et cadres de concertation et à y prendre part.
<p><i>Pour l'outcome 2</i></p> <p>R6 : les informations sur les initiatives et dynamiques de CT ainsi que les connaissances et les bonnes pratiques dans ces domaines sont centralisées, capitalisées et mises à la disposition des acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un centre de ressource sur les dynamiques transfrontalières, les initiatives, les expériences ainsi que les outils méthodologiques à l'usage des acteurs. Il est accessible à tous les acteurs via une diffusion internet 	<ul style="list-style-type: none"> - CEDEAO (PRACT) : <ul style="list-style-type: none"> o Site web du programme, centre de ressources, o Direction en charge de la CT : rapport d'activités, rapport de missions o Site Web de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité des acteurs à la connexion internet - Intérêt et bonne accessibilité des acteurs aux outils diffusés par la CEDEAO

Logique d'intervention Hiérarchie des objectifs	Indicateurs clés	Sources des données Moyens de vérifications	Hypothèses de réalisation
<p>R7 : les actions de sensibilisation, d'information, de formation et de communication sur la sécurité, le développement et la prévention des conflits au profit des communautés locales vivants dans les espaces transfrontaliers de la CEDEAO sont réalisées</p> <p>R8 : La CEDEAO coopère et appuie les universités et les instituts de recherche qui mènent des travaux sur les thématiques de coopération transfrontière et les intègrent dans les publications scientifiques</p> <p>R9 : Des actions de prévention des conflits locaux sont réalisées à travers la promotion d'investissements structurants, les fora et la diplomatie préventive locale en vue de la promotion et la consolidation de la paix, la stabilité et le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et fonctionnement d'une banque de données sur les questions de gestion des frontières et de coopération transfrontalière (migration, transport, circulation, réseaux, indicateurs de sécurité, etc.) ; - Au moins deux partenariats de recherches signés et engagés - Les résultats d'au moins deux travaux de recherche sont diffusés et améliorent les connaissances sur la gestion des frontières, et la libre circulation des personnes, des biens et des services. - Nombres d'actions de partage d'expériences - Nombre de réseaux transfrontaliers d'acteurs locaux créés et/ou renforcés - Nombre de cadres de concertation - Nombre de fora tenus - Une directive de la CEDEAO sur le cadre juridique est adoptée. - Au moins 50% des pays membres de la CEDEAO ont adopté la convention de Niamey - Des Politiques/stratégie de gestion des frontières sont adoptées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites web des acteurs bénéficiaires et des partenaires <p>Plaquettes d'informations, document de communication produites dans le cadre de la réalisation du programme Directions en charge des frontières dans les Etats : rapports d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour les institutions de recherche africaine à engager pour les questions frontalières -

Logique d'intervention Hiérarchie des objectifs	Indicateurs clés	Sources des données Moyens de vérifications	Hypothèses de réalisation
<p><i>Pour l'outcome 3</i></p> <p>R10 : Des dispositifs locaux de prévention contre la migration irrégulière, les tracasseries aux frontières et la criminalité transfrontalière sont mis en place entre les communautés locales frontalières et les services de proximité (services de sécurité, autorités administratives, élus locaux et OSC) ;</p> <p>R11 : des mécanismes d'autonomisation des jeunes et des femmes sont mis en place et des mesures d'appui aux migrants de retour en situation de vulnérabilité sont prises pour leur réintégration dans le tissu économique ;</p> <p>R 12 : Les services de sécurité sont formés et respectent les droits des migrants et des populations mobiles aux frontières ;</p> <p>R13 : des dispositifs d'échange de renseignement et de données sont promus et mis en place sur la criminalité transfrontalière ;</p> <p>R14 : des actions d'identification, d'encadrement et d'autonomisation des femmes du commerce informel transfrontalier sont réalisées.</p> <p>R15 : les services de sécurité, les autorités administratives locales et les communautés frontalières sont sensibilisés sur l'importance des documents de voyages, les pièces d'Etat Civil et sur les textes de la libre circulation des personnes et des biens ;</p> <p>R16 : Des cadres de dialogue transfrontalier sur la migration et la criminalité transfrontalière sont mis en place et opérationnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les 50% des Etats disposant de programme d'équipement et de développement des espaces transfrontaliers - Existence de cadres d'échange périodiques entre les communautés locales frontalières et les services de proximité - Existence d'appui financiers aux organisations de jeunes et de femmes en vue de leur insertion socioéconomique et la réinsertion des migrants de retour - Nombre de séances de formation conjointe des services de police des frontières sur les droits des migrants et des populations mobiles aux frontières - Existence de réseaux de communication connectés entre les services de police des frontières en vue de la lutte contre la criminalité transfrontalière - Existence de réseaux transfrontaliers de femmes commerçantes - Nombre de campagnes de sensibilisation menées aux postes frontaliers de l'espace - Nombre de cadre de concertations créés entre les services de police des frontières autour de la migration - Nombre de rencontres tenues 	<ul style="list-style-type: none"> - Site Web de la CEDEAO - Sites web des Etats et des organisations internationales sur la migration - Rapports des services de police frontaliers - Revues sur la migration et le commerce transfrontalier des femmes - Site Web de la CEDEAO - Sites web des Etats et des organisations internationales sur la migration - Banques de données des services de police aux frontières - Rapports des services de police frontaliers - Revues sur la migration et le commerce transfrontalier des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration entre les services de sécurité frontaliers, les populations, les OSC et les médias. - Implication effective des organisations de femmes et de jeunes par les Etats et les autorités régionales et locales dans les actions de mobilisation et de plaidoyer - Bonne volonté des Etats à mettre en œuvre les mécanisme de la CEDEAO en matière de libre circulation et de gestion de la migration

Logique d'intervention Hiérarchie des objectifs	Indicateurs clés	Sources des données Moyens de vérifications	Hypothèses de réalisation
<p><i>Pour l'outcome 4</i></p> <p>R17 : Des ressources prévues pour le développement de la coopération transfrontalière sont mobilisées et mises à la disposition des acteurs pour la réalisation des initiatives et projets de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de convention de financement signées pour la réalisation des projets - 50 % des initiatives identifiées bénéficient d'accompagnement pour leur montage - Au moins 80 % des Etats membres sont engagés dans des projets et bénéficient d'appui de la CEDEAO et 50% des Etats disposant de politique frontalière sont appuyés - Nombre d'initiatives transfrontalières formalisées, appuyées (financées), réalisées et capitalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites web des acteurs bénéficiaires et des partenaires - Plaquettes d'informations, document de communication produits dans le cadre de la réalisation du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Etats acceptent les appuis de la CEDEAO, coordonnent leurs actions avec celles de la CEDEAO - Les acteurs locaux sont disposés à participer aux actions d'accompagnement et de formation ; - La concordance entre le programme et les domaines d'intervention des partenaires.

6. ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Le PRACT est formulé au profit de tous les Etats membres de la CEDEAO et de tous les espaces transfrontaliers. Faisant suite au Programme d'Initiatives Transfrontalières conduit sur certaines zones, le PRACT va renforcer son intervention sur les anciennes zones transfrontalières qui sont les zones prioritaires et les acquis obtenus et inscrire les projets dans la durabilité dans ces zones. Il va se développer dans les nouvelles zones transfrontalières identifiées comme étant des espaces transfrontaliers dynamiques et pertinentes. Les interventions se feront simultanément dans les zones prioritaires et les nouvelles zones transfrontalières identifiées. Les deux types d'espaces d'intervention portant sur neuf espaces transfrontaliers couvrent l'ensemble des pays de la CEDEAO. Ils sont présentés ci-dessous et cartographiés par la figure 2 (cf. fig 2).

6.1. Zones d'intervention

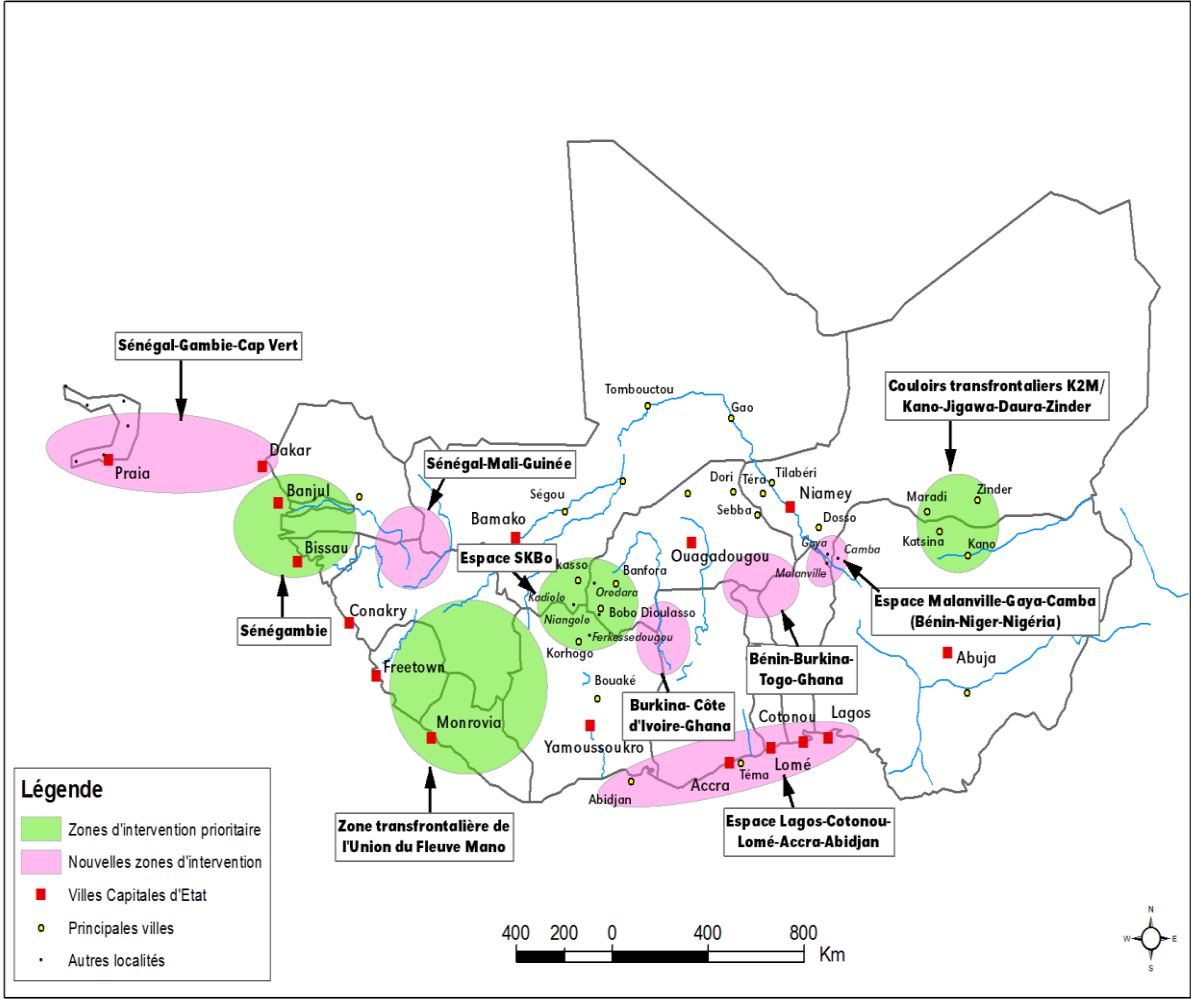
Les anciennes zones du PIT demeurent les zones prioritaires d'intervention. Ce sont :

- l'espace transfrontalier entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina appelé Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBo) ;
- le couloir transfrontalier entre le Nigeria et le Niger : Kano-Katsina-Maradi (K²M)
- la Sénégambie méridionale (SSG) zone transfrontalière entre la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Gambie ;
- les espaces transfrontaliers du Mano River Union (MRU) entre la Côte-d'Ivoire, la Sierra Leone, la Guinée Conakry et le Libéria.

Cependant, face à la menace terroriste qui plane sur l'ensemble de la région ouest africaine, il y a lieu de tenir compte également des zones où la situation commence à se dégrader afin de contribuer à leur stabilisation. A l'occasion du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat sur le terrorisme, les Etats membres de la CEDEAO s' « engagent à poursuivre la création des infrastructures éducatives et à mettre en œuvre des programmes de développement dans les zones affectées par les attaques terroristes..... »⁹. Les enjeux de paix, de sécurité, de stabilité et de développement devront guider le choix d'autres zones d'intervention du PRACT. Certaines zones frontalières et espaces transfrontaliers sont tellement affectés par l'insécurité à tel point que s'ils ne sont pas stabilisés, des Etats jusque-là épargnés risquent d'être touchés à leur tour. Certaines zones sont à risque en raison d'une grande probabilité de contagion du fait de leur proximité avec des zones affectées. L'exploitation des ressources naturelles doit également être un enjeu à prendre en compte pour renforcer le développement socio-économique des zones frontalières qui disposent de potentiel d'intégration. Les espaces Bénin-Burkina-Togo (BBT), Ghana-Togo-Benin-Nigeria (GHATOBENN), Burkina-Ghana-Côte d'Ivoire, Bénin-Niger-Nigéria (BNN), Sénégal-Gambia-Mali-Guinée (SGMG), Sénégal-Guinea Bissau-Cap Verde (SGC), l'espace transfrontalier Kossi-Tominian (Burkina Faso et Mali) et la région du Liptako-Gourma (espace Burkina Faso, Mali et Niger)) sont des zones dans lesquelles le PRACT pourra intervenir en raison des défis sécuritaires auxquels elles sont confrontées.

⁹ Extrait du Communiqué final du Sommet Extraordinaire sur le terrorisme tenu le 14 septembre 2019 à Ouagadougou.

Figure 2 : Carte des zones d'intervention



7. PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

7.1. Description des groupes cibles et partenaires

7.1.1. Groupes cibles

Les groupes cibles du programme sont :

- **Les acteurs locaux des zones transfrontalières** : ce sont tous les acteurs locaux publics (autorités administratives, collectivités territoriales, et leurs associations) et privés (ONG, Organisations de la Société Civile, autres acteurs privés, Communautés locales et autres organisations/organismes des acteurs à la base) porteurs de projets et d'initiatives transfrontalières.
- **Les Etats** à travers les structures nationales de gestion des frontières : ils sont membres des organisations régionales donc de la CEDEAO et développent aussi des politiques nationales frontalières. A ce titre, ils bénéficieront d'appuis directs du PRACT. Mais ils sont aussi des parties prenantes directes à la mise en œuvre du PRACT.
- **Les bénéficiaires finaux** sont les populations des zones frontalières et transfrontalières de la CEDEAO à travers leurs différentes organisations et les collectivités territoriales de ces zones.
- **Les bénéficiaires indirects** sont les structures d'accompagnement et d'appui à la maîtrise d'ouvrage des projets transfrontaliers identifiées par la CEDEAO à cet effet. Ce sont les acteurs qui peuvent exercer des missions de maîtrise d'ouvrage délégué à l'initiative de la CEDEAO ou d'assistance technique aux acteurs locaux et nationaux sur la coopération transfrontalière.

7.1.2. Acteurs de la coopération transfrontalière et Partenaires au PRACT

De nombreux acteurs sont aujourd'hui impliqués dans la gestion des dynamiques de coopération transfrontalière dans les pays de la CEDEAO, aux échelles à la fois internationale, régionale, nationale et locale. Les acteurs les plus connus intervenant dans le domaine de la gestion des frontières et de l'appui à la coopération transfrontalière sont principalement :

- **Les organisations régionales** : certains de leurs programmes ont des incidences sur les frontières (agriculture, environnement, transport, migration, commerce.). D'autres mettent en œuvre des programmes spécifiques de coopération transfrontalière. Ils constituent donc des partenaires directs de la CEDEAO pour le PRACT.

Le tableau 4 présente ces acteurs et leurs caractéristiques.

Tableau 3: Les acteurs régionaux de la coopération transfrontalière, parties prenantes directes

Acteurs	Domaine général d'activité	Principales actions spécifiques en lien avec la gestion des frontières ou la coopération transfrontalière
Organisations régionales et ONG internationales		
Union Afrique	Intégration africaine	Programme frontière de l'Union Africaine depuis 2007
G5Sahel	Sécurité et développement	Coopération pour une stratégie commune de développement des espaces transfrontaliers mais aussi de lutte contre l'insécurité et la criminalité transfrontalière dans le sahel
UEMOA	Intégration économique et monétaire	Programme de coopération transfrontalière locale dans le cadre du CCT (PCTL)

Acteurs	Domaine général d'activité	Principales actions spécifiques en lien avec la gestion des frontières ou la coopération transfrontalière
		Politique d'aménagement du territoire
CILSS	Lutte contre la sécheresse dans le Sahel	Programme sur la transhumance transfrontalière, l'insécurité alimentaire, l'accès aux marchés frontaliers etc. dans le cadre du (Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS))
ALG	Développement intégré des Etats du Liptako Gourma	Plusieurs projets d'infrastructures, agriculture, élevage, énergie... dans la zone transfrontalière du Liptako Gourma sont réalisés avec l'appui de l'ALG (étude de faisabilité, études techniques, mobilisation de financements, suivi, contrôles) pour le compte des Etats membres. L'ALG a été partenaire d'exécution du Projet Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel (ACTS) financé par des partenaires dont principalement la coopération française. Le domaine d'action est: Sécurité et développement dans les pays membres de l'ALG (Burkina Faso, Mali, Niger). L'ALG est actuellement partenaire pour la mise en œuvre du Programme régional conjoint d'appui aux activités de coopération transfrontalière dans la Région du Liptako-Gourma financé par la coopération suédoise avec des agences du Système des Nations Unies.

A ces acteurs, il faut ajouter les structures d'accompagnement et d'appui à la maîtrise d'ouvrage des projets transfrontaliers identifiées par la CEDEAO à cet effet et qui peuvent exercer des missions de maîtrise d'ouvrage délégué à l'initiative de la CEDEAO ou d'assistance technique aux acteurs locaux et nationaux sur la coopération transfrontalière. Ce sont également des partenaires directs à la mise en œuvre du PRACT.

- **Les partenaires internationaux et les partenaires techniques et financiers** : sont identifiés ici, essentiellement, les acteurs étrangers de la coopération qui mettent en œuvre des projets/programmes particuliers sur la gestion des frontières ou la coopération transfrontalière. Ce sont aussi des partenaires techniques et financiers de la CEDEAO et des autres organismes régionaux. Ils sont décrits dans le tableau 5.

Tableau 4 : Les partenaires internationaux et PTF d'appui à la coopération transfrontalière

Acteurs	Programmes frontaliers et quelques actions et projets dans le domaine de la gestion des frontières
La GIZ : coopération allemande	Premier partenaire financier et technique du PFUA et dans ce cadre du PRACT/CEDEAO et des Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux de gestion des frontières
La coopération suisse (DDC)	Appui à l'UEMOA pour le PTCL/CCT (Programme de Coopération Transfrontalière Locale) dans quatre espaces pilotes : IIRSahel, SKBo, Tominian- Kossi, Malanville-Gaya Appui à l'APESS pour le PREPP
Le système des nations unies : UNCDF, PNUD,	Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel UNCDF à travers le projet LOBI : appui à la gouvernance transfrontalière et aux mécanismes de financement de projets transfrontaliers dans l'espace UEMOA. Deux espaces pilotes bénéficient des appuis du LOBI. Il s'agit de l'espace de l'IIRSahel et de la zone SKBo. PNUD : Projet« Gestion des Frontières et Communautés Frontalières » (GFCF) dans le Sahel ciblé sur les zones du Liptako-Gourma et du bassin du

Acteurs	Programmes frontaliers et quelques actions et projets dans le domaine de la gestion des frontières
	<p>Lac Tchad, Projet de Promotion de la Sécurité Communautaire et la Cohésion sociale dans la zone du Liptako-Gourma (PSCCS)</p> <p>L'action du PNUD vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité des autorités locales et des institutions, et mettre en place des mécanismes pour une participation plus large et plus inclusive de la communauté et des groupes vulnérables, y compris les femmes, dans le développement local ; - Renforcer les capacités de l'État pour assurer un accès plus équitable aux ressources et aux services socioéconomiques ; - Soutenir la sécurité communautaire et la cohésion sociale par un dialogue participatif et inclusif pour les pays du Sahel. <p>(PNUD et autres agences onusiennes) : Programme régional conjoint d'appui aux activités de coopération transfrontalière dans la Région du Liptako-Gourma</p>
Danish Demining Group (DDG) : financé par la Coopération danoise et américaine)	Projet Sécurité et Gestion des Frontières au Sahel dont le but est de réduire la violence armée, améliorer la sécurité des communautés et renforcer la gestion et la sécurité des frontières dans la région du Liptako-Gourma
L'OIM	Appui aux acteurs nationaux dans la gestion des flux migratoires aux frontières (construction de postes frontaliers) à travers l'assistance, la sécurité et le développement. L'OIM a reçu un financement de la JICA pour un projet sur la Gestion coordonnées des frontières au Sahel
l'UE	<p>Financement dans le cadre du fonds de la Valette sur la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière des projets sur la stabilisation et la sécurisation au Sahel notamment au Burkina, au Niger et au Mali.</p> <p>Délégation de l'UE au Bénin : Assistance technique et financement de l'élaboration de la politique nationale et du programme national de développement des zones frontalières du Bénin.</p>

En plus de ces deux principaux types d'acteurs, on distingue les ONG, les réseaux d'acteurs et plateformes d'échanges entre acteurs et institutions de recherches portés sur les questions de coopération transfrontalière. Ce sont des partenaires de travail pour la mise en œuvre du PRACT. Les plus connus sont :

- **Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest** basé à Paris est une plateforme internationale de dialogue politique et d'analyses dédiée aux enjeux régionaux en Afrique de l'Ouest. Il a été en avant garde de l'animation et de la sensibilisation sur la nécessité d'intervenir sur la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest depuis le début des années 2000. Le CSAO a animé le réseau WABI, apporté des appuis à la CEDEAO sur le PIT et continue de mener des recherches et des études sur les réseaux transfrontaliers. Il publie régulièrement dans sa collection « Cahiers de l'Afrique de l'Ouest » les résultats d'études et recherches sur la coopération transfrontalière. La plus récente en 2016 est intitulé « *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest* ». Il est un partenaire de travail pour la CEDEAO qui est membre à part entière du CSAO.
- **La Plateforme d'Echanges et de Coordination sur la Gestion des Espaces Frontaliers (PECoGEF)**: Ce réseau des structures nationales de gestion des frontières est un outil de concertation, d'échanges, de partage d'expériences et de coordination d'activités communes portant sur les questions de gestion des frontières dans le respect des lois et règlements des pays membres. Il

est créé en 2015 comme une association de droit privé dont le siège est à Cotonou au Bénin.

Les rôles de ces catégories d'acteurs ainsi que leurs intérêts et interactions avec le PRACT de la CEDEAO sont présentés de façon synthétique dans l'analyse des parties prenantes.

7.1.3. Analyse des parties prenantes

Le tableau d'analyse des parties prenantes (tableau 6) présente les principaux acteurs ayant un intérêt quelconque avec le programme et pouvant prendre part directement, indirectement ou être affectés. Il décrit également la façon dont les articulations sont faites entre leurs interventions et le PRACT.

Tableau 5: Analyse des parties prenantes au PRACT

Parties prenantes	Organisations régionales Partenaires directes	Organisations internationales d'appui Partenaires de travail et parties prenantes indirectes	Etats membres Partenaires directes	Groupes cibles : Bénéficiaires directs et indirects du programme
Intérêts en lien avec le PRACT	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets similaires (PFUA, UEMOA) - Rendre concret l'intégration régionale - Renforcer la libre circulation et les échanges commerciaux, économiques et culturels entre les populations - Garantir la stabilité et lutter contre l'insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets ayant des objectifs et des publics cibles communs - Renforcer la sécurité dans les zones transfrontalières - Promouvoir le développement de tous les espaces - Lutter contre la pauvreté - Faciliter l'atteinte des Objectifs mondiaux pour le Développement Durable (ODD) dans les zones transfrontalières vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre les politiques /stratégies nationales frontalières pour : <ul style="list-style-type: none"> o Délimiter/démarquer les frontières o Sécuriser les espaces frontaliers o Promouvoir le développement des zones frontalières ; o Anticiper et lutter contre les conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir s'organiser au-delà des frontières pour faire face à des problèmes communs transfrontaliers - Disposer de financements pour leurs projets - Maintenir et développer des relations de bon voisinage - Accéder partout aux services et infrastructures de base - Pouvoir circuler et commercer librement et en sécurité partout dans l'espace CEDEAO.
Ressources/potentiels contributifs possibles au PRACT Capacité d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Disposent de ressources mobilisées pour des projets et programmes touchant aux frontières et aux initiatives transfrontalières - Appuis institutionnels, financiers aux Etats et aux acteurs locaux - Peuvent faciliter l'amélioration de l'environnement juridique institutionnel et financier de la coopération transfrontalière - Peuvent contribuer au financement des projets transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposent de ressources de leurs projets touchant à certains objectifs et cibles communs - Financent les actions des autres acteurs sur les mêmes espaces transfrontaliers d'intervention - Rôle d'appui technique et financier à la CEDEAO et à d'autres organismes - Appui à la stabilité, la paix et à la lutte contre l'insécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposent de politiques nationales sur les frontières - Peu de ressources financières pour réaliser leurs actions - Mais disposent d'agents et d'interlocuteurs dans les espaces transfrontaliers qui sont des personnes pouvant faire partie des organisations locales en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposent de peu de ressources financières et techniques pour élaborer et réaliser des projets transfrontaliers. - Existence de capacités d'organisations, de mobilisation et de réseaux transfrontaliers d'acteurs - Peuvent faire remonter les informations et données sur les problématiques frontalières, la gestion des frontières et les dynamiques transfrontalières (migration, circulation, etc.)
Interactions et défis	<ul style="list-style-type: none"> - Initier une coordination avec l'UEMOA, le G5 Sahel, l'ALG, l'UFM, le CILSS sur les domaines communs 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un lobbying et une communication efficace vers ces acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - La conférence des chefs d'Etat de la CEDEAO est l'instance suprême du PRACT. A ce titre, les Etats décident des 	<ul style="list-style-type: none"> - L'interaction avec les groupes cibles se fera par la mise en place des instances de coordinations, de

Parties prenantes	Organisations régionales <i>Partenaires directes</i>	Organisations internationales d'appui <i>Partenaires de travail et parties prenantes indirectes</i>	Etats membres <i>Partenaires directes</i>	Groupes cibles : <i>Bénéficiaires directs et indirects du programme</i>
<p>Comment la CEDEAO peut-elle interagir avec ces acteurs pour prendre en compte leurs intérêts ?</p>	<p>afin de prendre en compte leurs interventions et de mettre en place une synergie d'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer ces acteurs dans le comité de pilotage du PRACT. - Coordonner ensemble les actions sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des recherches de partenariat technique et financier avec les partenaires internationaux. - A ce titre, ils participeront au comité de pilotage du PRACT. - Mettre à leur disposition les informations et données issues des activités du programme. 	<p>actions du PRACT et sanctionnent les résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les experts de ces Etats participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du PRACT. Leurs préoccupations sont forcément prises en compte. - Les actions du PRACT s'articuleront avec les actions mises en œuvre par les Etats dans le cadre de leurs politiques/stratégies nationales frontalières. Dans ce sens le principe de subsidiarité primera et le rôle de la CEDEAO sera d'appuyer les Etats dans les espaces concernés. 	<p>concertations et de gouvernance locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des cadres de concertations périodiques lors du lancement de chaque projet dans les zones concernées. - La voie de communication : par le biais des réunions, ateliers et autres cadres d'échanges mis en place pour chaque projet.

8. HYPOTHESES, RISQUES ET MITIGATIONS

La réalisation du PRACT repose sur certaines conditions et fait face à des risques qui doivent être anticipés pour adopter une stratégie d'atténuation. La connaissance de ces conditions et risques détermine la stratégie globale de mise en œuvre du programme.

8.1. Les conditions de mise en œuvre du PRACT

La réalisation efficace du PRACT repose sur trois principales hypothèses et conditions. Au niveau externe de la CEDEAO mais commun aux Etats de l'espace communautaire, elle repose sur :

- l'existence d'un environnement politique favorable à la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale, des politiques frontalières, de décentralisation et de développement local garantissant l'implication des populations et de la société civile ;
- la disponibilité des acteurs locaux, institutions locales, nationales et internationales à s'impliquer dans les stratégies de gestion des frontières et dans la coopération transfrontalière ;
- la stabilité politique, sociale et environnementale (par exemple la non survenue de maladies de type « Ebola »).

Au niveau interne, le PRACT dépend de la disponibilité des ressources à la CEDEAO, de l'accompagnement de ses partenaires traditionnels et de la mobilisation des capacités internes pour le pilotage du programme.

8.2. Les risques et stratégies de mitigation

Le PRACT sera exécuté de façon étroite avec les Etats, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile ; ce qui garantit une efficacité de dialogue directe et une connaissance anticipée des risques. Sa mise en œuvre par la CEDEAO limite les effets néfastes d'une instabilité politique sur son équipe. Par ailleurs, la CEDEAO s'appuiera sur les experts nationaux avec qui elle a une longue expérience de travail et travaillera à renforcer le dialogue avec les autorités locales et les organisations de la société civile afin de prendre en compte leur préoccupation dès l'étape de formulation.

Au niveau interne les principaux risques sont :

- les difficultés de mobilisation des fonds et la faible capacité (en ressources humaines) de la direction en charge de l'exécution du PRACT ;
- les faibles capacités des Etats, des collectivités territoriales et des organisations de la société civile et leur nombre pléthorique ;
- la réticence des acteurs à s'engager dans des actions de coopération transfrontalière.

Ces difficultés conduisent à privilégier le renforcement des capacités en ressources humaines pour la CEDEAO et en capacités techniques pour les acteurs locaux. La mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources dès le lancement du programme est une priorité pour assurer son financement.

Le détail de ces risques, leur incidence sur les composantes du PRACT et les mesures d'atténuation envisagées sont présentés dans le tableau suivant (Cf. tableau 7).

Tableau 6: Analyse des risques et stratégie d'atténuation

Logique d'intervention	Risques associés (externes et internes)	Niveau de risque	Stratégie d'atténuation
<p>Objectif global :</p> <p>Contribuer au renforcement de la coopération transfrontalière entre les acteurs locaux et les Etats en vue d'accélérer l'intégration régionale par le bas dans l'espace CEDEAO</p>	<p>Risques Externes : Instabilité socio-économique dans la sous-région et Réticence des acteurs à s'engager dans des actions de coopération transfrontalière</p> <p>Survenue de maladie de type « Ebola »</p> <p>Guerres, conflits, crises post-électorales</p>	Elevé à atténuer	<p>Renforcer les projets et acquis dans les zones prioritaires</p> <p>Renforcer et prioriser de nouvelles initiatives dans le domaine de la prévention et gestion des conflits, systèmes d'alerte précoce, diplomatie locale etc ;</p> <p>Sensibilisation et formation des acteurs à dans le domaine de la coopération transfrontalière</p>
	<p>Risques internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lenteurs et lourdeurs administratives au niveau de la Commission de la CEDEAO. - Manque de financement (incapacités de mobilisation des fonds) 	Modéré à surveiller	<ul style="list-style-type: none"> - Déléguer la maîtrise d'ouvrage - Renforcer la communication et l'appropriation interne du programme et la collaboration avec les autres départements. - Renforcer la communication et le plaidoyer auprès des partenaires (parties prenantes directes et indirectes) - Lancer des opérations pilotes
<p>Objectif spécifique 1 : Renforcer la coopération transfrontalière et susciter les actions conjointes de planification et de développement</p> <p>Effet 1 : les populations des espaces transfrontaliers participent à plusieurs actions de coopération transfrontalière sur leur territoire.</p>	<p>Risque Externe : Instabilité de certaines zones pilotes</p>	Elevé à atténuer	<p>Se référer au département Paix et Sécurité de la CEDEAO pour veiller à l'instauration d'un climat de paix dans les zones concernées</p>
	<p>Risques internes : manque de volonté, non appropriation et dysfonctionnement des mécanismes de coordination et de concertation locale</p>	Elevé à modéré à surveiller	<p>Sensibiliser les leaders d'opinion pour faciliter l'appropriation des projets et la mise en place des mécanismes</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs</p> <p>Renforcer l'appui du PRACT sur les initiatives portées par les acteurs locaux</p>
<p>Objectif spécifique 2:</p> <p>Développer les connaissances par la formation, l'information, la sensibilisation, la communication et le renforcement des capacités sur les dynamiques de coopération transfrontalière pour la promotion et à la consolidation de la paix, la stabilité et le développement</p> <p>Effet 2 : les acteurs disposent d'une source d'informations sur les problématiques frontalières dans l'espace CEDEAO</p>	<p>Risques Externes : Faible intérêt des acteurs porteurs de projets à diffuser les informations et données : réticence à donner des informations. Difficultés de collecte et insuffisance de données liées aux expériences.</p>	Modéré à surveiller	<p>Adopter une approche locale de collectes des informations et de mobilisation des données.</p> <p>Diffuser largement les informations et connaissances produites</p> <p>Sensibiliser et renforcer les capacités</p> <p>Déployer la stratégie de communication</p>
	<p>Risque interne : Faible capacités techniques et humaines à collecter, centraliser, organiser et à diffuser l'information</p>	Modéré à surveiller	<p>Privilégier le faire-faire</p> <p>Renforcer l'équipe de gestion du projet au sein de la CEDEAO</p> <p>Rechercher la collaboration et le partenariat avec des structures compétences et spécialisées (Universités, institutions de recherches, CSAO/OCDE, MOT, etc)</p>

Objectif spécifique 3 : Appuyer les actions en matière de gestion de la migration, la libre circulation et la sécurité régionale Effet 3 : Coordination des parties prenantes dans la gestion de la sécurité, la migration et la libre circulation	Risque Externe : Faible intérêt des Etats	Faible	Mettre en œuvre la stratégie de responsabilisation des Etats : application des directives de la CEDEAO.
	Risques internes : Faible adhésion des acteurs aux mécanismes de la CEDEAO	Modéré à atténuer	Renforcer la collaboration et le partenariat entre les structures en charge des questions transfrontalières, les partenaires concernés Renforcer l'appui du PRACT pour l'information, la sensibilisation et l'implication effective des acteurs.
Objectif spécifique 4 : Soutenir la mise en œuvre des initiatives de développement socioéconomique, les projets de développement des communautés locales. Effet 4 : Coordination, partenariat et appui aux acteurs de niveau régional, national et local.	Risque Externe : Faible intérêt des partenaires externes	Faible	Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des partenaires : commencer par des visites de travail aux partenaires ciblés par le programme.
	Risques internes : Faible capacité humaine et technique de l'équipe de la CEDEAO Manque de moyens financiers	Modéré à atténuer	Renforcer le service en charge des questions transfrontalières et mettre à la disposition du département en charge de ces questions, des assistants techniques, du personnel suffisant et compétent Mobiliser des ressources supplémentaires.

9. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

9.1. Principes de mise en œuvre

La réalisation du programme par la CEDEAO repose sur des principes de bonne gouvernance d'un programme de développement et d'efficacité de l'aide. Ainsi elle respectera les principes suivants :

La Subsidiarité : elle met en exergue le rôle des différents intervenants à différents niveaux dans le processus de mise en œuvre de la PRACT. La mise en œuvre du programme priorisera à tout moment le niveau le plus approprié pour optimiser l'utilisation des ressources et la maximisation des résultats. En vertu de ce principe, la Commission de la CEDEAO se limitera essentiellement à la facilitation du processus.

L'Intégration régionale : le programme s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale. C'est dans ce sens que les initiatives accompagnées sont des leviers d'intégration régionale en termes de promotion des actions de la libre circulation des personnes et des biens, et de facilitation de l'accès aux communautés des régions frontalières aux meilleures conditions de vie quelle que soit l'appartenance à un Etat de l'espace CEDEAO.

Le Partenariat : pour l'efficacité des interventions, la complémentarité et la synergie seront recherchées à travers des partenariats avec d'autres acteurs. Ce partenariat est demandé aussi aux acteurs bénéficiaires.

Le dialogue multi-acteurs et inclusif : la promotion des initiatives de coopération transfrontalière nécessite la mise en place de cadre de concertation et d'échange multi-acteurs faisant appel à une meilleure coordination des différentes capacités techniques, financières et humaines. Ainsi le dialogue sera construit avec les autres plateformes de concertation existantes telles que la PECoGEF.

L'Approche participative, multisectorielle et durabilité : l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives et projets de coopération transfrontalière doivent impérativement être assurées par les acteurs locaux organisés autour des zones frontalières. Les initiatives à accompagner touchent aux domaines aussi variés que les dimensions d'amélioration des conditions de vie des populations frontalières. L'approche multisectorielle est donc nécessaire pour prendre en compte cette diversité de domaines et d'acteurs.

En outre, la conduite du PRACT passe par des appuis à la réalisation des initiatives transfrontalières portées par les acteurs locaux dans chaque espace transfrontalier. Cette approche garanti l'appropriation de leur propre projet et la durabilité des projets.

Prise en compte des questions transversales : tenant compte de la gravité de certains enjeux actuels transversaux au développement, les risques liés aux changements climatiques, la gestion rationnelle des ressources naturelles partagées et le développement durable font partie du cœur des domaines d'action du programme PRACT. La prise en compte de l'approche genre et notamment du droit des femmes est également une question clé à laquelle le PRACT sera attentive. Ainsi, une attention particulière sera portée aux initiatives féminines et aux projets employant des femmes. C'est aussi le cas pour les jeunes et les groupes vulnérables pour lesquels une attention particulière sera portée dans le ciblage des bénéficiaires. L'approche sensibilité aux conflits sera une dimension à observer dans la mise en œuvre du PRACT à toutes les échelles d'intervention. Enfin, la bonne gouvernance et les droits de l'homme sont assurés à tous les niveaux des instances et des actions de la CEDEAO.

9.2. Approche de mise en œuvre

L'approche globale de mise en œuvre du programme est le « Faire-Faire ». Le PRACT accompagnera les initiatives de coopération transfrontalière multisectorielles qui seront portées par les acteurs transfrontaliers et dans les Etats à travers :

- l'assistance technique et l'appui institutionnel au montage, à la réalisation des projets et au suivi-évaluation des projets ;
- le financement de ces initiatives ;
- l'appui à la mobilisation de financements supplémentaires auprès d'autres partenaires ;
- le renforcement de capacités et la mise à disposition de connaissances, d'informations etc ;
- la capitalisation des expériences.

9.2.1. L'appropriation et la durabilité

Afin de garantir l'appropriation, la durabilité des initiatives et un meilleur impact du PRACT, le renforcement de capacités et la responsabilisation des acteurs porteurs de projets seront prioritairement recherchés. Le but est que les acteurs locaux puissent être autonomes et conduire eux-mêmes leurs projets.

Le renforcement de capacités, la mise en place et l'animation de structures de gouvernance transfrontalière et de cadres locaux de concertation transfrontalière seront particulièrement des activités prioritaires à réaliser.

9.2.2. Mode opératoire et outils de mise en œuvre

Pour le mode opératoire la CEDEAO peut, en cas de besoin, avoir recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée à un organisme public ou privé pour assurer l'assistance technique, l'appui institutionnel ou l'accompagnement à la mise en œuvre des projets transfrontaliers selon des modalités précises faisant l'objet d'un contrat de compétences.

Mais la mise en œuvre du programme requiert un renforcement de la direction en charge de la coopération transfrontalière à la CEDEAO. Un appui en termes d'assistance technique est nécessaire.

Les outils qui seront utilisés pour l'opérationnalisation du PRACT, en plus du présent document de programme, sont :

- un plan d'actions prioritaires décliné par espace d'intervention ;
- un chronogramme de mise en œuvre décliné en plans de travail annuels ;
- une stratégie de communication ;
- une stratégie de capitalisation des résultats du programme et de pérennisation des acquis ;
- une stratégie de mobilisation des partenaires et des ressources financières ;
- un dispositif (tableau de bord) de suivi-évaluation.

Ces outils sont définis dans les sections 9, 10 et 11.

9.3. Dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PRACT s'appuie sur les instances de gouvernance et les organes d'exécution au niveau régional et local.

9.3.1. Les instances de gouvernance

Les instances de gouvernance du PRACT sont :

- le Conseil des Ministres statutaire de la CEDEAO ;
- le Comité régional de pilotage ;
- la Commission de la de la CEDEAO (Département du Commerce, du Tourisme et de la Libre Circulation) ;
- le Comité zonal ;
- le Comité national ;
- Les Collectivités Territoriales/locales.

Conseil des Ministres statutaire : c'est à ce niveau que les décisions finales de validation du programme de travail, des budgets, des activités et des modalités de mise en œuvre sont prises et exécutoires. Ces décisions sont préparées par un comité de pilotage.

Le Comité Régional de Pilotage est constitué des Ministres en charge des questions frontalières des 15 pays membres à qui la CEDEAO. Il rend compte de l'évolution des actions menées et reçoit des orientations. Il joue le rôle de cadre d'échanges, de concertation, de coordination entre l'ensemble des parties prenantes directes et bénéficiaires pour le suivi et la mise en œuvre du programme. Il validera le programme d'activités, les financements de projets à soumettre à la validation des instances de la CEDEAO. Il se structure à deux niveaux. Une étape importante est la Réunion des Experts Sectoriels en charge des questions de la coopération transfrontalière qui prépare les documents à valider. Le second est la Réunion des Ministres en charge de la coopération transfrontalière qui est l'organe interministériel interétatique de suivi et d'orientation du programme. Le comité de pilotage régional peut faire appel à toute personne ou structure dont les compétences sont jugées utiles. Il comprend aussi les partenaires techniques et financiers parties prenantes directes du PRACT.

A ce niveau, la commission de la CEDEAO, à travers sa Direction de la libre circulation du Département « Commerce, Douanes, Libre Circulation », exécute techniquement et financièrement le PRACT. Cette direction sera renforcée pour jouer pleinement le rôle d'une Agence Technique Régionale, unité de gestion chargée de la coordination et de la mise en œuvre du PRACT. A ce titre, elle se charge de la facilitation de la mobilisation des ressources, de la coordination, de la réalisation, du suivi et de l'évaluation du programme. Elle s'appuiera sur un Comité Régional de pilotage.

La Commission de la CEDEAO, à travers la direction en charge du PRACT, engagera des concertations et des échanges et développera également des partenariats avec d'autres **institutions régionales** (UEMOA, CILSS, ALG, UFM, etc.), **les plateformes de dialogue des acteurs** de la gestion des frontières en l'occurrence la PECoGEF et **les partenaires techniques et financiers**. Ces actions visent à favoriser leur implication, leur soutien et le développement des synergies nécessaires à la réalisation efficace du programme. Le point de ces actions de concertations et de partenariats devra être fait au Comité Régional de Pilotage.

Le Comité de pilotage zonal(CPZ) :

Au niveau local (zone transfrontalière), la mise en œuvre du PRACT s'appuie sur un comité transfrontalier de pilotage ou comité zonal de pilotage (CZP) dans chaque espace d'intervention.

Le pilotage de la mise en œuvre des actions au niveau des espaces transfrontaliers d'intervention sera placé sous la coordination d'un comité transfrontalier multipartite de pilotage. Ce comité de pilotage constitue un cadre de concertation, d'orientation et de coordination avec pour attribution majeure, de valider les initiatives retenues pour être développées dans la zone, de s'assurer que ces initiatives présentent une meilleure articulation entre les niveaux régional, zonal, national et local en termes de priorités. Il a pour but d'assurer un meilleur suivi, une meilleure coordination locale, nationale et régionale entre les acteurs et une mise en œuvre satisfaisante des actions identifiées.

Dans certaines zones transfrontalières, des cadres de concertations ou de gouvernance sont déjà en place. Les CPZ n'ont pas vocation à créer de nouvelles instances parallèles. Ils valoriseront l'existant et soutiendront la redynamisation de ces cadres pour leur renforcement et une plus grande efficacité des actions transfrontalières.

Ainsi, à titre indicatif, le Comité transfrontalier de pilotage sera composé:

- des représentants des Etats (ministère en charge des frontières et/ou autorités déconcentrées de la zone transfrontalière) ;
- des représentants des collectivités territoriales /et ou Groupements de collectivités territoriales de la zone ;
- des organisations de société civile ;
- des acteurs privés et de leurs associations selon leur pertinence en termes d'actions transfrontalières ;
- des réseaux transfrontaliers de médias s'intéressant à la coopération transfrontalière s'il en existe dans la zone ;
- des représentants d'organisations féminines ;
- des représentants d'organisations de jeunes.

Le CPZ peut mettre en place un bureau de coordination et un secrétariat technique de coordination ou toute autre structure technique assurant l'exécution technique et financière des projets avec l'appui de la CEDEAO. Il peut aussi s'appuyer sur une structure de maîtrise d'ouvrage déléguée en termes d'assistance technique à la mise en œuvre des projets. Cette instance d'exécution rend compte au CPZ et reçoit de lui les orientations. Les CPZ, leurs secrétariats techniques ou les structures mises en place sont des cadres de concertation ou des structures de gouvernance transfrontalière pouvant être dotées de la personnalité juridique. A cet effet, leurs natures seront précisées et ils doivent se conformer aux textes en vigueur dans leur espace.

Dans les zones d'intervention où ces structures existent, le PRACT s'appuiera sur les dynamiques et initiatives existantes en les renforçant pour plus d'efficacité et de synergie d'action.

Le Comité Zonal est composé de représentants de la CEDEAO, d'un représentant de chaque Plateforme nationale et d'un représentant des collectivités dans les Etats membres dans le domaine de la coopération transfrontalière, et des partenaires

techniques et financiers. Ils soutiennent l'Unité de Gestion du Fonds pour l'évaluation, l'identification, le suivi et le contrôle des projets au sein des pays membres.

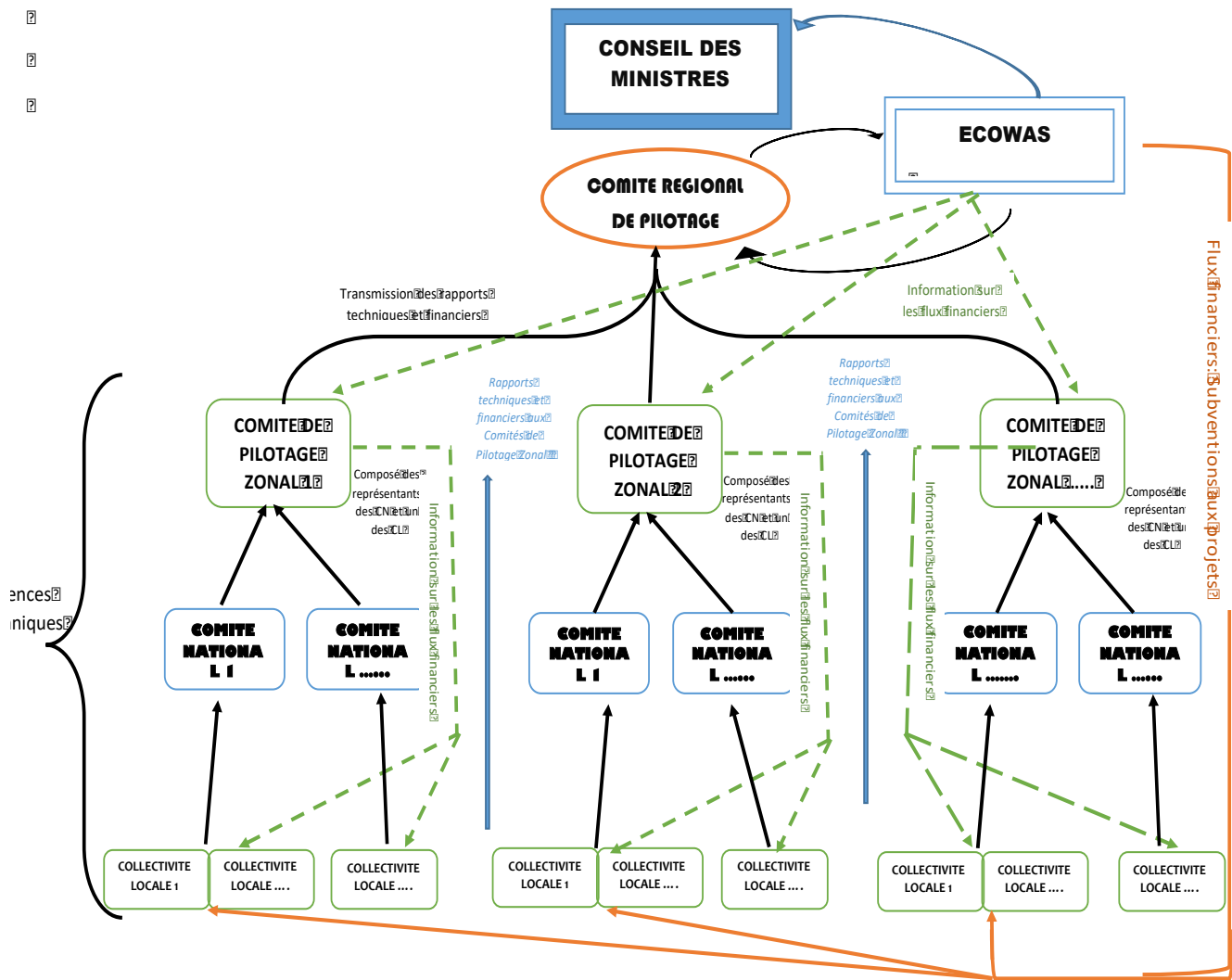
Le Comité National : Le comité national est la plateforme nationale établie dans les États membres. Il est composé des représentants de chacun des organes suivants :

- Ministère chargé des Affaires de la CEDEAO (Cellule Nationale) ;
- Ministère chargé des questions de développement (Santé, Education, Environnement etc.) ;
- Ministère de l'Intérieur/Sécurité ;
- Ministère (de l'Administration territoriale) chargé des questions de frontière ;
- Ministère des Affaires Etrangères ;
- des collectivités territoriales /et ou Groupements de collectivités territoriales ;
- Ministère chargé des questions du genre ;
- Représentants des partenaires au développement ;
- Société civile.

Les Collectivités Territoriales/locales : Au niveau des localités ciblées et dans chaque espace frontalier concerné par le PRACT, le comité transfrontalier de pilotage recherchera l'implication et la coordination avec les instances locales, nationales, les groupes socioprofessionnels cibles, les OSC et les instances thématiques. Le schéma ci-dessous illustre le montage institutionnel du PRACT et les relations entre les différentes structures.

Figure 2: Organisation institutionnelle de la réalisation du PRACT

2
2
2



10. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION DES ACTIVITES

La stratégie de mise en œuvre du PRACT est se présente en trois rubriques à savoir l'organisation des activités, la planification et la stratégie de communication.

10.1. Organisation des activités et orientations

Les actions et activités ainsi que les projets à financer dans le cadre du PRACT s'organiseront au sein des trois composantes visant à atteindre un certain nombre de résultats opérationnels par composante. La réalisation des actions se fait dans le cadre des domaines d'intervention identifié. Ces domaines d'intervention comprennent donc des exemples d'actions/projets à réaliser et des orientations pour ce faire. Ces orientations portent sur des indications d'actions prioritaires à réaliser. Un plan d'actions définira précisément par zone d'intervention les activités à mener ainsi que leur programmation annuelle. Il faut noter que le PRACT est un programme qui envisage faciliter et appuyer les initiatives locales transfrontalières. Une grande importance est donc faite à l'émergence de ces initiatives sans préfigurer leurs natures et contenus d'où la définition d'orientations indicatives par composante et domaine d'intervention.

Le tableau (Tableau 8) suivant présente ces orientations.

Tableau 7 : Tableau d'orientation des interventions du PRACT

Résultats attendus par composantes	Domaine d'intervention concernés	Principales actions à réaliser	Exemples d'initiatives transfrontalières à appuyer et d'activités à réaliser
COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE			
<p>R1 : Les Etats et acteurs locaux (Collectivités territoriales, Autorités administratives, acteurs non</p> <p>R2 : des projets transfrontaliers dans les zones d'intervention sont identifiés, réalisés, opérationnels, suivis et capitalisés</p>	<p>Infrastructures et équipements socioéconomiques de base</p>	<p>Développement des infrastructures et amélioration de leur accès par les populations frontalières dans les domaines, de l'éducation, l'eau, l'hydraulique, la santé, l'énergie, des infrastructures de désenclavement, des marchés, etc.</p>	<p>Construction et mise en fonction d'écoles et de centres d'éducation, de formation professionnelle destinée aux populations frontalières mais aussi aux populations mobiles telles que les populations transhumantes ;</p>
			<p>Construction et mise en fonction de centres de santé transfrontaliers ou utilisables par les populations frontalières de plusieurs Etats ;</p> <p>Réalisation d'infrastructures et de services d'hydraulique et d'assainissement (eau potable, barrage hydro-agricole, etc.) ;</p> <p>Construction d'infrastructures économiques et commerciales : pistes rurales transfrontalières, marchés transfrontaliers ou frontalières, ouvrages et aménagements pour le pastoralisme ; ouvrages et aménagements pour l'agriculture ;</p> <p>Réalisation de connexions transfrontalières, développement de source d'énergie renouvelable pour les villes et les zones rurales frontalières, développement de corridors transfrontaliers et de couloirs économiques transfrontaliers ;</p> <p>Construction de Postes de Contrôle Juxtaposé et la mise en place des mécanismes de mutualisation des moyens et d'action de coopération sécuritaires</p>

Résultats attendus par composantes	Domaine d'intervention concernés	Principales actions à réaliser	Exemples d'initiatives transfrontalières à appuyer et d'activités à réaliser
	Agriculture, Elevage et sécurité alimentaire	Appui aux acteurs agricoles	Création/ renforcement de coopératives transfrontalières et de projets de développement de l'agriculture et/ou du pastoralisme Appuis au renforcement de capacités des acteurs
		Aménagements agricoles	Développement du commerce transfrontalier, de coopérations commerciales entre acteurs frontaliers et coopérations /partenariats transfrontaliers pour la transformation des produits de l'agriculture ;
		Aménagements pastoraux	Transformation des produits de l'élevage ;
		Transformation et commercialisation	Amélioration de la productivité et constitution de stocks de sécurité alimentaire
R3 : Des initiatives de coopération transfrontalière sont identifiées et développées dans les zones transfrontalières et intègrent la gestion des frontières, les systèmes d'alerte précoces et de prévention des crises et les catastrophes.... (Au moins quatre)	Gestion des ressources naturelles partagées	Protection des ressources naturelles	Protection, gestion et développement d'activités autour des ressources naturelles et environnementales partagées, des bassins fluviaux transfrontaliers ;
		Exploitation concertée/Gestion des ressources naturelles partagées	Vulgarisation et application des textes communautaires, harmonisation des pratiques et gestion concertée des ressources naturelles
	Culture et Sports	Identification et partage des bonnes pratiques	Fora communautaires transfrontaliers
		Échanges culturels et échanges sportifs entre jeunes des espaces transfrontaliers	Identification et formalisation des fora existants
	Paix et Sécurité	Délimitation/démarcation	Délimitations/démarcations non contentieuses ; densification/réaffirmation de bornages
		Sécurisation des frontières et des espaces frontaliers	Amélioration du maillage sécuritaire dans les régions frontalières

Résultats attendus par composantes	Domaine d'intervention concernés	Principales actions à réaliser	Exemples d'initiatives transfrontalières à appuyer et d'activités à réaliser
		Prévention/résolution structurelle des conflits	Facilitation de l'implication des collectivités territoriales/locales dans la gestion de la sécurité dans les espaces transfrontaliers
			Mise en place des cadres fonctionnels de concertation, de dialogue et d'interaction entre acteurs impliqués dans la sécurité transfrontalière
			Ancrage de la diplomatie locale (mécanismes traditionnels de concertation)
			Implémentation de l'approche « <i>Do No Harm</i> » (<i>Ne pas nuire</i>)
			Renforcement des capacités opérationnelles des comités locaux de veille
			Etude d'identification de mécanismes locaux de règlement des conflits
<p>R4 : Des instruments juridiques d'encadrement de la coopération transfrontalière pour faciliter la planification et la mise en œuvre d'actions conjointes sont élaborés et adoptés par les Etats et la CEDEAO</p> <p>R5 : les Etats bénéficient d'appuis techniques et financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques/Stratégies nationales frontalières et le renforcement des cadres institutionnels nationaux.</p> <p>R6 : Des dispositifs locaux de prévention contre la migration irrégulière, les tracasseries aux frontières et la criminalité transfrontalière sont mis en place entre les communautés locales frontalières et les services de proximité</p>	Cadre institutionnel et juridique	Elaboration d'outils juridiques : directives	Adoption, vulgarisation et mise en œuvre des textes communautaires sur la coopération transfrontalière, la Libre Circulation et la Migration
		Appui à l'adoption/ratification des outils internationaux et modification des textes nationaux en conséquence	Initiatives pour la ratification et la mise en œuvre de la convention de Niamey

Résultats attendus par composantes	Domaine d'intervention concernés	Principales actions à réaliser	Exemples d'initiatives transfrontalières à appuyer et d'activités à réaliser
(services de sécurité, autorités administratives, élus locaux et OSC) ;			
<p>R7 : des mécanismes d'autonomisation des jeunes et des femmes sont mis en place et des mesures d'appui aux migrants de retour en situation de vulnérabilité sont prises pour leur réintégration dans le tissu économique</p> <p>R 8 : Les services de sécurité sont formés et respectent les droits des migrants et des populations mobiles aux frontières</p> <p>R9 : des dispositifs d'échange de renseignement et de données sont promus et mis en place sur la criminalité transfrontalière</p> <p>R10 : des actions d'identification, d'encadrement et d'autonomisation des femmes du commerce informel transfrontalier sont réalisées.</p>	Information, Education Communication	Productions d'informations transfrontalières par des médias locaux en réseau	Initiatives relatives aux campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des communautés en matière de paix, de bonne gouvernance et de sécurité ; Promotion de radios communautaires transfrontalières
		Banques de données et d'informations	Initiatives relatives à l'organisation des séances de sensibilisation des autorités administratives et locales, sur les dispositions juridiques et réglementaires communautaires (CEDEAO) sur la Libre Circulation des Personnes et des Biens, la migration, etc. ;
		Conception et diffusion de supports d'éducation, formation e direction des acteurs frontaliers et appui aux initiatives dans ce sens	Initiatives de traduction et de vulgarisation dans les langues locales nationales du protocole d'accord de la CEDEAO sur la Libre Circulation des personnes et des biens.
	Renforcement des capacités des acteurs	Développement de thématiques, de curricula, de modules de renforcement de capacités	Élaboration de plan de renforcement des capacités, élaboration de modules de formation continue et de formation diplômantes.
		Déroulement des actions de formations des acteurs	Séances de formations sur divers sujets correspondant aux besoins identifiés dans les zones transfrontalières
		Mise en place, alimentation et animation d'un centre de ressources des outils méthodologiques relatifs à la CTF	Création de centres de ressources et de diffusion de connaissances sur les frontières; constitution, consolidation et vulgarisation de données numériques sur les frontières
		Recherche/Développement/Participative ; Recherche scientifique	Partenariat de recherche avec les chercheurs, les universités et autres structures de recherche dans les recherches sur les frontières ;

Résultats attendus par composantes	Domaine d'intervention concernés	Principales actions à réaliser	Exemples d'initiatives transfrontalières à appuyer et d'activités à réaliser
------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------	--

COMPOSANTE 2 : GESTION DES CONNAISSANCES SUR LES PROBLEMLATIQUES TRANSFRONTALIÈRES

<p>R11 : les informations sur les initiatives et dynamiques de CT ainsi que les connaissances et les bonnes pratiques dans ces domaines sont centralisées, capitalisées et mises à la disposition des acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux</p>	<p align="center">Information, Education et Communication</p>	<p>Productions d'informations transfrontalières par des médias locaux en réseau</p>	<p>Initiatives relatives aux campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des communautés en matière de paix, de bonne gouvernance et de sécurité ;</p> <p>Promotion de radios communautaires transfrontalières</p>
		<p>Banques de données et d'informations</p>	<p>Initiatives relatives à l'organisation des séances de sensibilisation des autorités administratives et locales, sur les dispositions juridiques et réglementaires communautaires (CEDEAO) sur la Libre Circulation des Personnes et des Biens, la migration, etc. ;</p>
		<p>Conception et diffusion de supports d'éducation, formation e direction des acteurs frontaliers et appui aux initiatives dans ce sens</p>	<p>Initiatives de traduction et de vulgarisation dans les langues locales nationales du protocole d'accord de la CEDEAO sur la Libre Circulation des personnes et des biens.</p>
<p>R13 : La CEDEAO coopère et appuie les universités et les instituts de recherche qui mènent des travaux sur les thématiques de coopération transfrontière et les intègrent dans les publications scientifiques</p>	<p align="center">Renforcement des capacités des acteurs</p>	<p>Développement de thématiques, de curricula, de modules de renforcement de capacités</p>	<p>Élaboration de plan de renforcement des capacités, élaboration de modules de formation continue et de formation diplomates</p>
		<p>Déroulement des actions de formations des acteurs</p>	<p>Séances de formations sur divers sujets correspondant aux besoins identifiés dans les zones transfrontalières</p>
		<p>Mise en place, alimentation et animation d'un centre de ressources des outils méthodologiques relatifs à la CTF</p>	<p>Création de centres de ressources et de diffusion de connaissances sur les frontières; constitution, consolidation et vulgarisation de données numériques sur les frontières</p>

R14 : Des actions de prévention des conflits locaux sont réalisées à travers la promotion d'investissements structurants, les fora et la diplomatie préventive locale en vue de la promotion et la consolidation de la paix, la stabilité et le développement		Recherche/Développement/Participative ; Recherche scientifique	Partenariat de recherche avec les chercheurs, les universités et autres structures de recherche dans les recherches sur les frontières ;
COMPOSANTE 3 : COORDINATION, PARTENARIAT, RESEAUTAGE ET APPUIS INSTITUTIONNELS			
R15 : les services de sécurité, les autorités administratives locales et les communautés frontalières sont sensibilisés sur l'importance des documents de voyages, les pièces d'Etat Civil et sur les textes de la libre circulation des personnes et des biens	Renforcement institutionnel des acteurs de la coopération transfrontalière et des capacités de coordination des acteurs	Mise en place et animations des cadres de concertations et d'échanges et de gouvernance dans les zones transfrontalières	Développement d'outils de gouvernance et de management de la gestion des frontières et de la coopération transfrontalière
R16 : Des cadres de dialogue transfrontalier sur la migration et la criminalité transfrontalière sont mis en place et opérationnels.		Missions, actions de coordinations, partenariats et plaidoyer : réseautage et lobbying	Création, renforcement et développement de réseaux d'acteurs sur la gestion des frontières et la CT Création/renforcement et appuis aux groupes de dialogue, d'échange sur les dynamiques transfrontalières et la gestion des frontières
		Appuis institutionnels aux Etats	Constitution de pools d'experts formateurs et assistance technique aux Etats
R17 : Des ressources prévues pour le développement de la coopération transfrontalière sont mobilisées et mises à la disposition des acteurs pour la réalisation des initiatives et projets de développement	Réseautage, coordination avec les acteurs privés	Échanges d'expériences et diffusion de bonnes pratiques	Formalisation de Partenariats, de cadres de concertation et de partages d'expériences et capitalisation des bonnes pratiques.
		Appuis aux réseaux privés de médias, société civile, communautés locales/autorités morales et traditionnelles...pour la diplomatie préventive, le dialogue transfrontalier	Formalisation de Partenariat et de cadres de concertation et de partages d'expériences Appui aux processus d'élaboration de politique et de stratégie

10.2. Planification des actions

10.2.1. Le chronogramme

Le chronogramme global de mise en œuvre du PRACT est divisé en trois phases :

- **La première phase dure un an.** Il s'agit de la préparation de l'instruction du projet et des études diagnostiques. Elle porte sur la mise en place des dispositifs organisationnels et institutionnels à la CEDEAO (le lancement des études zonales pour les concertations avec les acteurs et l'élaboration des plans d'actions par zone d'intervention et enfin la mobilisation des partenaires et des ressources). La première année est donc une année de lancement et de mobilisation des ressources.
- **La deuxième phase est une phase de déploiement du programme.** Toutes les activités précises ayant été déterminées et les ressources et partenaires mobilisés, il reste maintenant à déployer le programme vers les bénéficiaires.
- **La troisième porte sur les activités transversales** à savoir le reporting annuel, l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale et la communication. Elle se déroule logiquement durant la durée globale du programme mais à des moments précis.

Le tableau suivant présente le déroulement dans le temps des activités du PRACT.

Tableau 8: Chronogramme global de réalisation du PRACT

Activités/années	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
PREPARATION ET INSTRUCTION					
➤ Réunion des instances	→	→	→	→	→
➤ Élaboration de TdR, mobilisation des expertises, réalisation des études et élaborations des plans d'actions par zone d'intervention	→	→	→		
➤ Mobilisation des partenaires et des financements : réunions, partenariats, table ronde des partenaires...	→	→	→		
➤ Réunion du comité régional de pilotage	→	→	→		
➤ Renforcement des capacités de l'équipe technique à la CEDEAO : appuis, assistance technique	→	→	→		
MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES SUR LE TERRAIN					
➤ Mise en place et animation des cadres de concertations et de gouvernance dans les zones transfrontalières d'intervention		→	→	→	→
➤ Actions de renforcements de capacités		→	→	→	→
➤ Réalisation des activités des composantes 1, 2 et 3		→	→	→	→
➤ Réunion des instances et du comité régional de pilotage	→	→	→	→	→
SUIVI EVALUATION ET COMMUNICATION					
➤ Reporting annuel	→	→	→	→	→
➤ Evaluation mi parcours			→		
➤ Evaluation finale					→
➤ Capitalisation des acquis	→	→	→	→	→

10.2.2. Plan d'actions par espace transfrontalier

Pour la mise en œuvre du programme dans les zones d'intervention, un plan d'actions prioritaires défini par zone d'intervention sera élaboré. L'élaboration de ce plan d'action permettra de faire un état des lieux complets des projets, d'identifier les besoins prioritaires en tenant compte de l'existant et de lancer la mise en place des cadres de concertations et de pilotage zonaux, les initiatives et les interventions précises à réaliser dans chaque zone d'intervention prioritaire. Ce plan d'actions pourra être élargi aux nouvelles zones identifiées. L'identification des initiatives transfrontalières peut se faire aussi par une remontée de projets des acteurs eux-mêmes. Le plan de communication et la mise en place des cadres de concertations constituent les moyens d'informations des acteurs pour susciter cette remontée de projets, la démarche étant d'appuyer les initiatives locales dans une logique Bottom-up. Chaque espace prioritaire d'intervention identifiera donc des projets transfrontaliers à mettre en œuvre et les soumettra à travers le plan d'actions prioritaires à la CEDEAO pour prise en compte dans la recherche de financement. Le plan d'actions prioritaires comprendra des fiches de projets qui décrivent chaque projet à mettre en œuvre.

10.2.3. Plan de travail annuel

Dans le but d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des actions et activités retenues dans le Plan d'actions de chaque espace, la CEDEAO élaborera au début de chaque d'année, un Plan de Travail Annuel (PTA) pour la mise en œuvre globale du programme et les activités suivies dans chaque espace d'intervention. Le PTA constitue à cet effet l'outil de pilotage annuel du PRACT. Il devra être validé par les instances appropriées définies dans le dispositif de pilotage. Le contenu du premier PTA, celui de 2020 s'inspirera largement des activités définies dans le chronogramme pour l'an 1. Il s'agit en l'occurrence de la mobilisation des financements, des partenaires, de l'élaboration des plans d'actions zonaux, etc.

10.3. Stratégie de communication

Le PRACT 2021-2025 en tant qu'outil de coopération transfrontalière nécessite l'adoption d'une stratégie de communication efficace, cohérente et adaptée aux différentes parties prenantes (décideurs politiques (UA, CEDEAO, UEMOA, Gouvernements et ministères techniques), les fournisseurs de ressources ou services (agences régionales, PTFs, Organisation Inter Gouvernementale, ONG de Coopération Transfrontalière, Media et agences nationales de communication...) et les bénéficiaires (populations frontalières) en vue de leur implication dans sa mise en œuvre. La stratégie de communication proposée vise à :

- **améliorer la visibilité du programme dans l'espace CEDEAO par :**
 - * des réalisations d'activités, accompagnement institutionnel, affiches, dépliants ;
 - * l'animation d'activités de communications permanentes (émission radio/télé, débats) ;
- **augmenter la réactivité des médias sur la problématique de coopération transfrontalière par :**
 - * l'organisation de campagnes publicitaires ;
 - * la promotion des réseaux locaux de médias communautaires ;

- **encourager les échanges et le dialogue entre les acteurs par une communication multidirectionnelle à travers :**
 - * des rencontres favorisant les contacts ;
 - * le développement d'outils pour stimuler les échanges d'informations.

Cette stratégie de communication sera élaborée durant la première phase du programme. Elle permettra de faire le lien avec la capitalisation.

11. CAPITALISATION, PERENNISATION ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

11.1. Capitalisation des acquis

Les expériences et acquis significatifs du programme (best practices) devront être systématiquement capitalisés et documentés en vue de leur mise en échelle au niveau régional. L'objectif de la capitalisation est de permettre une utilisation plus efficace des ressources en évitant le renouvellement des erreurs ou en permettant de tirer des bénéfices tant des réussites que des échecs.

Par conséquent, la documentation et la capitalisation des expériences et acquis sont des activités qui occuperont une place importante dans la mise en œuvre du programme. Ces activités de capitalisation portent essentiellement à titre indicatif sur :

- la gestion/archivage des fonds documentaires du programme tenant compte des besoins de ces utilisateurs,
- la mise en place d'une banque d'informations et de connaissances ;
- un repérage des connaissances cruciales pour le programme et pour la CEDEAO au vu de son mandat et de sa stratégie ;
- le développement d'un système informatique (intranet/ internet) qui facilite l'accès à l'information recherchées ;
- la diffusion par canaux variés des produits et résultats (résultats à court, moyen et long termes et impact) du programme

Tenant compte de ces principes, une stratégie de capitalisation sera élaborée au lancement du programme. Son élaboration et son déploiement suivront des TDR et des étapes qui seront définies par la CEDEAO et validés par les instances de validation technique du programme avant son déploiement.

Les expériences capitalisées participeront au renforcement de capacités et à l'animation des plateformes informationnelles mises en place (site web, base de données, centre de ressources).

La capitalisation participe aussi de la pérennisation des acquis et à la durabilité du programme.

11.2. Pérennisation des acquis

La pérennisation des acquis du programme concerne l'appropriation par les acteurs et parties prenantes des processus, des réalisations (physiques et/ou non physique) et enfin des changements induits (effets) par le PRACT 2021-2025. Cette appropriation sera assurée à travers :

- l'animation des cadres de concertations des acteurs transfrontaliers tant au niveau national, zonal et régional ;
- la responsabilisation des acteurs au niveau local : le processus d'implémentation du programme sera également un mécanisme d'apprentissage institutionnel pour les diverses instances locales et zonales en vue d'impulsion de partenariat et d'expérimentation des modèles de développement ;
- le renforcement des capacités/formation des groupes vulnérables : pour contribuer à une mise à niveau des groupes vulnérables en vue d'une

contribution équitable et significative au développement des localités des zones transfrontalières ;

- la recherche des ressources pérennes pour le fonctionnement durable à travers le Plaidoyer/lobbying : le programme devra œuvrer en vue d'une stratégie d'influence devant permettre une budgétisation appropriée du financement par les Etats des initiatives de coopération transfrontalière ;
- l'utilisation de technologies replicables, endogènes, non extravertis : le programme donnera la priorité aux initiatives reproductibles et adaptées aux capacités de maintenance au niveau local.
- l'appui sur les structures existantes comme support de durabilité : Le programme devrait renforcer son architecture institutionnelle existante au niveau des Etats et réadapter son statut et ses missions au contexte actuel de migration, sécurité et développement des espaces frontaliers de la sous-région CEDEAO mieux intégrée.
- l'utilisation des collectivités locales comme levier d'impulsion : elles sont des acteurs opérationnels de mise en œuvre des projets d'initiatives locale transfrontalière et d'intégration locale. Elles portent et animent les cadres de concertation transfrontalière en collaboration avec les autorités administratives. Cependant le processus de décentralisation et l'autonomisation des collectivités territoriales n'est pas au même niveau dans le pays de l'espace CEDEAO. Cette situation crée souvent des incohérences dans les textes et impacte négativement le financement des projets transfrontaliers par les budgets des collectivités. Une décision communautaire s'impose pour renforcer le cadre juridique et financier de la coopération transfrontalière. Dans ce sens, le PRACT s'attèlera, dans la mesure du possible, à renforcer la mise en place des structures de gouvernance transfrontalière portées par les collectivités territoriales là où cela est existant et faisable.

11.3. Suivi – évaluation

L'exécution du PRACT sera régulièrement suivie à travers les indicateurs de suivi définis dans le cadre logique et les mécanismes internes d'évaluation à la CEDEAO.

Un tableau de bord sera établi sur la base du cadre logique et utilisé pour le pilotage du programme en temps réel et la coordination des actions avec les parties prenantes.

Un rapport d'activités annuel qui dresse le bilan annuel des opérations réalisées est établi selon la méthode de Gestion Axée sur les Résultats. Les contrôles réguliers du bon déroulement du projet impliqueront les principales parties prenantes membres du comité régional de pilotage ayant des responsabilités directes dans la mise en œuvre du projet ainsi que l'équipe de gestion du projet.

Les temps forts du monitoring sont les évaluations périodiques annuelles, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

10. FINANCEMENT DU PROGRAMME

10.1. Budget et sources de financement

Le budget global du programme est de US\$ **80 millions** réparti à hauteur de 57 % pour la Composante 1 ; 24% pour la composante 2 ; 8% pour la composante 3 et 11% consacré à la gestion du programme et au suivi évaluation. La répartition par domaine d'actions est donnée dans le tableau 10. Le tableau 11 présente les sources de financements.

Tableau 9 : Budget global du programme

Domaine d'intervention concernés	Budget en millions de \$ US	Part du budget en %
COMPOSANTE 1 : Développement des Initiatives de coopération transfrontalières	45,6	57
➤ Infrastructures et équipements socio-économiques de base	12	15
➤ Agriculture, Elevage et sécurité alimentaire	12	15
➤ Gestion des ressources naturelles partagées	8	10
➤ Culture et Sports	4	5
➤ Paix et Sécurité	6,4	8
➤ Cadre institutionnel et juridique	3,2	4
COMPOSANTE 2 : Gestion des connaissances sur les problématiques frontalières	19,2	24
➤ Information, Education et Communication	11,2	14
➤ Renforcement des capacités des acteurs	8	10
COMPOSANTE 3 : Coordination, partenariat, réseautage et appuis institutionnels (assistance à la maîtrise d'ouvrage)	6,4	8
➤ Renforcement institutionnel des acteurs de la coopération transfrontalière et des capacités de coordination des acteurs	4,8	6
➤ Réseautage, coordination avec les acteurs privés	1,6	2
Gestion du programme	8,8	11
➤ Coordination et gestion	4,8	6
➤ Suivi évaluation	4	5
TOTAL	80	100

Tableau 10: Sources de financement

Sources de financements	Montants en millions de \$US	Part du budget
CEDEAO	8,8	11%
Financements à mobiliser	71,2	89%

Total	80	100%
--------------	-----------	-------------

10.2. Stratégie de mobilisation des partenaires et des ressources financières

Le Programme Régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière (PRACT 2021-2025) de la CEDEAO a été le fruit de la capitalisation des expériences et leçons tirées de la mise en œuvre des initiatives pilotes depuis 2009 à la suite de l'adoption en janvier 2005 par les Ministres des Affaires étrangères des pays membres de la CEDEAO d'un mémorandum intitulé « *Le concept de pays-frontière ou l'intégration de proximité* ». Il s'agit pour la CEDEAO d'accélérer le processus d'intégration régionale en favorisant la multiplication d'initiatives et de projets transfrontaliers définis et mis en œuvre par les acteurs locaux publics et privés.

La stratégie de mobilisation des partenaires et des ressources financières a pour objectif de décrire les démarches, les modalités et les actions à entreprendre en vue de mobiliser les ressources nécessaires financières à la mise en œuvre du programme. Il s'agira donc:

- de mobiliser de potentiels partenaires financiers pour le PRACT ;
- de mobiliser les ressources financières nécessaires tant internes (CEDEAO, Etats membres et Collectivités locales) qu'externes (Communauté des donateurs régionaux et internationaux) pour réaliser les activités prévues dans les plans d'actions ;
- d'établir des relations durables avec les donateurs (publics comme privés) et obtenir des financements durables auprès d'eux sur la durée du Programme.

Cette stratégie reposera sur la mobilisation d'un fonds initial de 80 millions de \$US correspondant au budget global du programme. Ce fond servira à financer les cadres de gouvernance, de concertation, le renforcement de capacités et le démarrage des projets transfrontaliers. A partir de là, et en fonction des axes d'interventions et des plans d'actions du programme par zone d'intervention, le PRACT recherchera des ressources complémentaires au profit des porteurs de projets transfrontaliers.

La stratégie de mobilisation de ressources se basera sur la mobilisation des financements traditionnels de la CEDEAO mais aussi auprès de ses partenaires techniques et financiers tels que la GIZ, l'UE, les financements espagnols etc. Plusieurs actions sont d'ores et déjà prévues. La première est l'organisation d'une table ronde des bailleurs au niveau régional. Il s'agit dans cette action de faire connaître le PRACT ainsi que les projets prioritaires prévus dans les espaces d'intervention aux principaux partenaires afin de rechercher des appuis techniques et financiers et une coordination et synergie d'action. La deuxième principale action consistera à définir des collaborations spécifiques avec des partenaires pour les actions et projets au niveau local dans les espaces d'intervention du PRACT.

CONCLUSION

Comment réussir le passage de la « CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples » ou autrement dit, l'intégration sous régionale, d'ici à 2020 suivant la vision 2020 de la CEDEAO ? C'est à cette question que le PRACT 2021-2025 s'emploie à apporter une réponse à travers une étude diagnostique des différentes politiques, stratégies et initiatives de gestion intégrée des espaces frontaliers et/ou de coopération transfrontalière mises en œuvre dans la sous-région, une analyse minutieuse des enjeux et défis de la sous-région en matière de coopération transfrontalière et la définition d'une approche opérante basée sur la capitalisation des acquis du PIT, la correction des insuffisances et la prise en compte des éléments nouveaux du contexte international, régional et local.

L'élaboration et l'adoption du présent programme a été le fruit de ce long processus participatif et inclusif dont l'origine est le concept « pays frontière » de la CEDEAO et les initiatives qui ont découlé dudit concept. La réponse apportée pour l'intégration de l'Afrique de l'Ouest d'ici à 2020 est une approche novatrice et structurante en ce sens que le PRACT de la CEDEAO se propose d'agir durablement sur les leviers de la sécurité et du développement en partant des communautés de base, des collectivités territoriales et des Etats.

Le PRACT est un instrument de construction d'une Afrique de l'Ouest stable et sécurisée, unie et intégrée aussi bien sur les plans social, culturel, économique que politique par la multiplication des points de suture que sont les espaces transfrontaliers pilotes et nouveaux.

A terme, en 2024, grâce aux appuis à la coopération transfrontalière, les espaces transfrontaliers de la CEDEAO sont des espaces où les effets « barrières » des frontières sont atténués, aussi bien du point de vue social, sécuritaire qu'économique ceci participant à l'émergence de véritables logiques de développement territorialisé dans ces espaces. Ce résultat ultime, qui peut être analysé comme un processus d'effacement des effets barrières des frontières en faveur des effets passerelles, sera atteint grâce à la combinaison des facteurs suivants :

- les populations des espaces transfrontaliers participent à plusieurs actions de coopération transfrontalière sur leur territoire ;
- les populations de la zone CEDEAO disposent d'une source d'informations fiables sur les problématiques frontalières susceptibles d'aider et de faciliter les prises de décisions ;
- les acteurs nationaux et locaux impliqués dans la coopération transfrontalière disposent d'accompagnements et d'appuis techniques et financiers conséquents pour leurs projets transfrontaliers.

Dès lors, l'on pourrait parler véritablement d'une communauté ouest africaine avec un marché commun, des normes communes et des valeurs communes. Une mise en œuvre réussie du PRACT 2021-2025 de la CEDEAO rapprochera les pays membres de l'idéal poursuivi par les pères fondateurs de l'ex Organisation de l'Unité Africaine (actuelle Union Africaine) et placera définitivement les pays de l'Afrique de l'Ouest au centre de la construction de cette identité continentale.

Annexe : Tableau d'analyse SWOT

Tableau 11 : Tableau d'analyse SWOT du PRACT : synthèse des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces par domaine d'intervention du PRACT

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Environnement général	<ul style="list-style-type: none"> – Implémentation de plusieurs programmes/projets portant sur la gestion des frontières et la coopération transfrontalière au niveau régional, national et local 	<ul style="list-style-type: none"> – Difficultés de mobilisation des ressources pour les acteurs porteurs de projets transfrontaliers malgré la multiplicité des partenaires ; – Faible coordination entre les acteurs des projets/programmes transfrontaliers – Cadres juridiques et institutionnels nationaux inadaptés au développement de la coopération transfrontalière notamment de l'intercommunalité transfrontalière dans certains pays. – Fiable adhésion des Etats à la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière (convention de Niamey) 	<ul style="list-style-type: none"> – Contexte actuel favorable à la thématique frontalière : présence du thème dans les discours politiques, intérêt des partenaires financiers et des organisations régionales – Sensibilité, prise de conscience des acteurs nationaux et internationaux sur le sujet de la gestion des frontières et de la coopération transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> – Instabilités politiques et insécurité : Crises, guerres, terrorisme – Épidémie grave (Ebola) entraînant la fermeture des frontières – Pressions migratoires sur les espaces frontaliers : risques de crispation et d'accentuation des contrôles frontaliers tendant à fermer les frontières.
Libre circulation des personnes et des biens et migration	<ul style="list-style-type: none"> – Existence et signature par les Etats des textes et mise en place de mécanismes de libre circulation (passeport CEDEAO par exemple...) – Constructions de postes de contrôle juxtaposés, de corridors (projet PCJ de l'UEMOA) et mesures de facilitation des transports et de la circulation dans l'espace communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Persistance des tracasseries policières et des cas de corruption aux passages des frontières – Non application efficace des textes de libre circulation – Existence de réseaux de trafic illicites (êtres humains, produits prohibés, armes, stupéfiants...) – Ignorance de la part des voyageurs et migrants sur leurs droits, obligations et destextes sur la libre circulation, l'installation et l'intégration régionale 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des initiatives locales de coopération transfrontalière portant sur la libre circulation et la sensibilisation des acteurs frontaliers – Des actions de vulgarisation des textes de libre circulation existent dans certains pays 	<ul style="list-style-type: none"> – Fortes migrations et fortes pressions sur les frontières – Augmentation des contrôles frontaliers pour cause d'insécurité – Fermeture des frontières pour cause d'insécurité.

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Coopération transfrontalière, cadre juridique et institutionnel de la gestion des frontières	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs projets et d'initiatives locales informelles et/ou formelles de coopération transfrontalière dans différents espaces transfrontaliers de la CEDEAO - Accord-cadre sur la coopération transfrontalière entre le Burkina et le Mali - Ratification de la convention de Niamey par certains Etats - Conventions entre collectivités territoriales, acteurs privés et mécanismes diverses de coopération transfrontalière dans certains espaces transfrontaliers pouvant servir d'exemples - Existence de plusieurs dynamiques transfrontalières - Création de structures nationales en charge des questions de frontières 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des cadres formels et juridiques de promotion de la coopération transfrontalière - Faibles capacités techniques, financières et humaines des acteurs de la gestion des frontières et de la coopération transfrontalière. - Absence d'informations et de données, dispersions et difficultés d'accès à celles existantes sur les dynamiques transfrontalières pouvant être capitalisées et utilisées pour de nouveaux projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience et projets d'amélioration en cours du cadre institutionnel et juridique de la coopération transfrontalière (des études existantes, des relectures de textes en cours dans certains Etats) - Intérêt croissant des organisations d'intégration (CEDEAO, UEMOA, UA) et de certains partenaires techniques et financiers (ONU, UE, GIZ, coopération suisse ; etc.) à accompagner des projets de coopération transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> - Tensions politiques entraînant des réticences à l'amélioration des cadres juridiques - La coopération transfrontalière continue de ne pas figurer dans les préoccupations nationales de certains Etats
Paix et Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de cadres de concertation supranationaux (UA, G5 Sahel, CEDEAO, ALG...) - Existence de mécanismes d'alerte précoce (ex : systèmes de contrôle aux frontières dans le domaine de la santé, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du maillage sécuritaire dans les espaces frontaliers - Faibles moyens d'actions des Etats dans les espaces frontaliers - Non délimitation/démarcation de certaines frontières : tensions sous-jacentes - Instabilité politique, et fragilité dans certains Etats de la CEDEAO (Guinée Bissau, Mali, etc.) - Faible approche holistique de la frontière prenant en compte sécurité, développement, libre circulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt croissant de plusieurs partenaires techniques et financiers - Collaboration des communautés locales - Intégration de la dimension « sécurité transfrontalière » dans l'agenda de certains organisations régionale : par exemple, la sécurité vient d'être prise en compte par l'ALG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trafics illicites (produits des ressources naturelles interdits, armes, êtres humains, etc.) - Réseaux criminels et terroristes transfrontaliers - Tensions, différends frontaliers entre certains Etats - Non prise en compte de la délimitation/démarcation dans les projets et programmes (considérée

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
				comme un secteur de souveraineté)
Agriculture, Sécurité alimentaire, Elevage, Energie, services de base (secteurs de développement)	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des intervenants dans le domaine de la sécurité alimentaire - Potentialités énormes des espaces transfrontaliers dans différents secteurs économiques : agriculture, mine, élevage, ressources naturelles (faune et flore) bassins fluviaux, etc. - Des initiatives de coopération entre acteurs privés pour la valorisation, la transformation et la commercialisation de produits locaux (coopératives, GIE transfrontalier...) - Existence de plusieurs programmes et projets de développement (Surtout de soutien au secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de l'offre d'infrastructures de services sociaux de base répondant aux normes et permettant de développer des activités économiques dans les espaces frontaliers - Difficultés d'accessibilité (coûts, routes, télécommunications, transport) aux services sociaux de base - Eloignement des villes et centres d'affaires qui centralisent les centres de santé et les services de référence avec une offre technique de niveau élevé. - Faibles capacités techniques, organisationnelles et financières des acteurs frontaliers dans le développement de leurs initiatives et projets. - Difficultés d'accès aux moyens et ressources productives - Absence de sources d'énergie entraînant une faible productivité et une faible modernisation des pratiques - Fuite de la main d'œuvre locale, main d'œuvre non formée - Problèmes d'insertion des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de politiques nationales d'appui aux secteurs économiques et de débouchés dans le cadre des accords sous régionaux (CEDEAO, UEMOA) - Naissance et développement de nouveaux marchés transfrontaliers - Dynamisme de certains secteurs économiques à forte potentielle de valeur ajoutée : mine par exemple - Création de nouvelles sources de financement : Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne par exemple - Adoption de stratégie de migration par les pays membres de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> - Conséquences des changements climatiques : baisse de la pluviométrie, désertification, assèchement des nappes, érosion côtière, salinisation des eaux, troubles climatiques et augmentation des risques et fléaux, (criquets pèlerins, inondations, survenues de maladies de type Ebola, dengue...), etc. - Conflits intercommunautaires (agriculteurs# éleveurs, autochtones # allochtones)

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Infrastructures et équipements socioéconomiques de base (soutien aux secteurs de développement)	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité de la main d'œuvre locale pour des travaux à haute intensité de main d'œuvre – Réseaux de marchés frontaliers dynamiques et de circuits transfrontaliers de commercialisation de produits 	<ul style="list-style-type: none"> – Enclavement des zones de production frontalière : manque de route adéquate – Faibles équipements des territoires frontaliers : routes, télécommunication, énergie, infrastructures d'information et culturelles – Faibles équipements en infrastructures productives modernes (abattoirs frigorifiques, centres de traitements de produits agricoles et de conservations, etc.) – Faible approche holistique du développement dans les espaces transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> – Prise de conscience par les communautés de l'importance des espaces transfrontaliers et de la nécessité d'y investir : création en cours de ports secs, construction de PCJ, de Hub frontaliers etc. 	<ul style="list-style-type: none"> – Insécurité – Risques du phénomène d' « éléphants blancs » : manque d'ancrage local des gros investissements – Pressions sur les ressources naturelles entraînant des conflits
Informations, Education, Communication, Culture et Sports	<ul style="list-style-type: none"> – Diplomatie locale (mécanismes traditionnelles de conciliation/résolution des difficultés de cohabitation) – Initiatives locales informelles d'échanges culturels et sportifs (mariages, cérémonies communes, matchs de football, etc.) – Implémentation par des ONG, projets/programmes de techniques modernes d'IEC – Identité socioculturelle commune dans plusieurs espaces frontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> – Absence de cadres formels d'expression et de coopération – Insuffisance de la valorisation des mécanismes traditionnels et de la diplomatie locale par les pouvoirs publics – Aire culturelle non homogène dans certains espaces transfrontaliers – Faible intégration des populations concernées dans plusieurs projets d'éducation, information, sensibilisation – Faible insertion des populations déplacées ou mobiles dans les espaces frontaliers (transhumants, réfugiés...) 	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte de l'aspect sociétal dans les projets/programmes – Part de plus en plus importante du budget consacré aux IEC – Développement de quelques initiatives d'éducation, formation et insertion des populations mobiles (migrants, transhumants, réfugiés) par exemple le PREPP de l'APSS 	<ul style="list-style-type: none"> – Conflits intercommunautaires (agriculteurs, éleveurs) – Différends frontaliers – Insécurité
Gestion des ressources naturelles partagées	<ul style="list-style-type: none"> – Potentialités énormes en ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> – Non application des normes communautaires – Normes nationales non homogènes 	<ul style="list-style-type: none"> – Multiplication des normes protectrices de l'environnement – Signature/ratification de plusieurs traités, 	<ul style="list-style-type: none"> – Conflits fonciers – Pressions sur les ressources naturelles entraînant leur

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> – Existence de mécanismes traditionnels et locaux de gestion des ressources – Aire culturelle identique facilitant la cohabitation 	<ul style="list-style-type: none"> – Pression des « agro businessmen » (compétition accrue sur les terres) 	<ul style="list-style-type: none"> conventions internationaux sur la protection, la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement – Existence d'organisations travaillant sur les ressources transfrontalières comme par exemple les bassins fluviaux transfrontaliers : ABN, Autorité du Bassin de la Volta etc. – Développement de plusieurs initiatives transfrontalières sur la valorisation des ressources naturelles et la lutte contre la désertification : par exemple la Grande Muraille Verte. 	<ul style="list-style-type: none"> dégradation, surexploitation – Conflits intercommunautaires et différends frontaliers – Insécurité
Renforcement de capacités des acteurs et coordination	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte progressive dans les politiques/stratégies, projets/programmes aussi bien nationaux qu'internationaux – Développement d'une expertise sur les questions frontalières – Prise de conscience des pouvoirs publics de la nécessaire coordination des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> – Faibles capacités techniques, humaines et financières des acteurs – Manque de formations adaptées sur la gestion des frontières et la coopération transfrontalière des acteurs frontaliers – Manque de coordination entre les acteurs de formation pour la délivrance des actions de formation et le suivi/intégration des connaissances acquises dans leur milieu – Manque de cursus labellisés sur la gestion des frontières et la coopération transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> – Thème de renforcement de capacités transversal et commun à tous les projets/programmes portant sur la gestion des frontières et/ou la coopération transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> – Réticence des acteurs et partenaires sur l'impact attendu des actions de renforcement de capacités – Faibles budgets consacrés à la thématique dans les projets/programmes

